

JUILLET À SEPTEMBRE 2025

REVUE DE PRESSE
COLLECTE NATIONALE DE DONS
EN FAVEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX RURAL



FONDATION
LA SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS

SOMMAIRE

news tank
culture



AFP

actu.fr

BANQUE des TERRITOIRES | GROUPE Crédit Agricole

LACROIX

nice-matin

Var-matin

RCF
RADIO
LA JOIE SE PARTAGE

mesinfos.

La Tribune de l'Art

Le Journal du Dimanche

La collecte pour le patrimoine religieux "renforcée" avec La Sauvegarde de l'Art français

Contribuer à un mouvement populaire en faveur du patrimoine religieux

Patrimoine religieux rural : les projets financés choisis par un vote populaire

Vous avez donné de l'argent pour la sauvegarde du patrimoine religieux ? Vos dons vont (enfin) être utilisés

Patrimoine religieux rural : les projets financés choisis par un vote populaire

Patrimoine religieux rural : La Sauvegarde de l'Art Français lance un vote populaire pour sauver des églises

Patrimoine religieux rural : les projets financés choisis par un vote populaire

Patrimoine religieux rural : les projets financés choisis par un vote populaire

Chronique "Sacré Patrimoine"

Patrimoine religieux rural : les Français appelés à voter pour choisir les projets à restaurer

Collecte nationale pour le patrimoine religieux rural en péril

À suivre : collecte nationale pour les églises de village



Comment sauver les églises en péril



Une collecte pour sauver 5 000 églises : le grand projet de sauvegarde du petit patrimoine



Une collecte pour sauver 5 000 églises

Moulins, fontaines, granges... La Fondation du patrimoine recense plus de 67 000 édifices en danger

La fondation pour la sauvegarde de l'art français lance une collecte nationale pour réparer le patrimoine religieux



Occitanie : un appel aux maires et aux citoyens pour sauver les trésors religieux des villages



Journées du Patrimoine 2025 : entre hommage aux bâtisseurs et appels au secours



Patrimoine religieux rural : mobilisez votre commune pour sauver votre église !



Une collecte pour sauver des milliers d'églises en France, dans de petites communes



Journées du patrimoine : l'appel pour sauver les petites églises



L'ÉVÉNEMENT - Plus de 67 000 édifices non protégés sont en danger



Patrimoine religieux - Les maires invités à candidater pour sauver les édifices en péril



Sud Manche : la commune de Grandparigny cherche un million d'euros pour sauver son église



La Fondation La Sauvegarde de l'Art français lance un appel aux maires



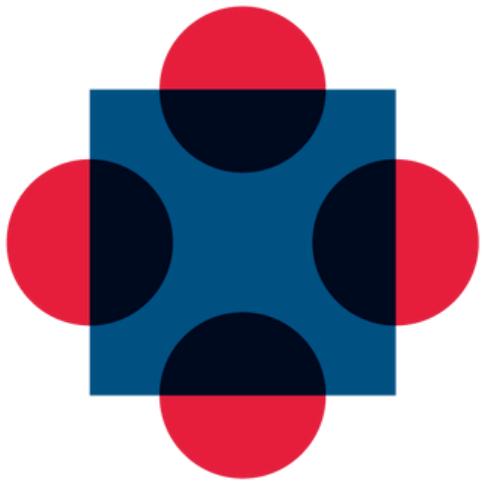
Patrimoine - Un appel aux maires pour sauvegarder les édifices religieux ruraux

La commune cherche un million d'euros pour sauver son église

Sauvegarde des édifices religieux ruraux

OCCITANIE sauver le patrimoine rural religieux

"Un rond-point en moins, une église de plus de sauvée" : la proposition du patron de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français



FONDATION
**LA SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS**

MC : la collecte pour le patrimoine religieux « renforcée » avec La Sauvegarde de l'Art français



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

© D.R.

Le ministère de la Culture annonce un « renforcement » de la collecte nationale pour le patrimoine religieux avec la fondation La Sauvegarde de l'Art français, dans le cadre de la signature d'une convention d'une durée de trois ans, le 04/07/2025. Un vote populaire est notamment prévu « dès l'été 2025 » pour désigner les projets à financer, à raison d'un par région.

La collecte nationale en faveur du patrimoine religieux a été lancée par le Président de la République Emmanuel Macron en septembre 2023 et confiée à la Fondation du Patrimoine



- Crée par la loi du 02/07/1996 et reconnue d'utilité publique par décret le 18/04/1997. • Missions :- sensibiliser les Français au nécessaire effort commun en faveur du patrimoine national,... . Elle a été étendue à d'autres structures par la promulgation de la loi de finances 2025. Les cent premiers édifices bénéficiaires ont été annoncés par le ministère et la Fondation du patrimoine en avril 2024.

Dans le cadre de la collecte, les dons ouvrent droit à la réduction fiscale exceptionnelle de 75 % dans la limite de 1 000 € par an, pour les projets de restauration du patrimoine religieux immobilier appartenant à des personnes publiques, situés dans les communes de moins de 10 000 habitants (moins de 20 000 dans les communes d'outre-mer).

La convention pose par ailleurs le cadre d'une « relation pérenne entre le MC Ministère de la Culture et La Sauvegarde de l'Art Français afin de renforcer les synergies » autour de :

- « la participation active aux instances nationales et régionales sur les questions patrimoniales,
- la sauvegarde et la transmission du patrimoine religieux,
- l'accompagnement des porteurs de projets de restauration du patrimoine, notamment en milieu rural,
- la mobilisation éducative et la transmission et la valorisation des savoirs ».



Fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français

- Fondation reconnue d'utilité publique (par décret du 27/11/2017) oeuvrant pour la conservation du patrimoine français.

- Mission :

Mécène des églises et chapelles de France, la Fondation consacre chaque année « plus d'un million d'euros » à financer des travaux dans plus de 100 édifices en danger.

- Date de création : 1921 (association reconnue d'utilité publique en 1925)

- Chiffres 2023 (derniers disponibles) :

- Dons reçus : 660 124 €
- Édifices aidés : 116
- Œuvres restaurées : 46

- Président : Olivier de Rohan Chabot

- Contact : 01 48 74 49 82

Catégorie : Divers Public

Adresse du siège

22 Rue de Douai
75009 Paris France

[Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Chargement en cours

Fiche n° 839, créée le 16/01/2014 à 04:33 - M&J le 04/07/2025 à 17:47



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture

• **Création : 1959**

• **Missions :**

- rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France ;
- conduire la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel ;
- favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit, la participation de tous à la vie culturelle et artistique et le développement des pratiques et des enseignements artistiques ;
- contribuer au développement des ICC des nouvelles technologies de diffusion de la création et des contenus et services culturels numériques ;
- définir et coordonner la politique du Gouvernement relative aux arts du spectacle vivant et aux arts plastiques ;
- mettre en œuvre les actions qui concourent à la diffusion, à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française ;
- favoriser la création architecturale et veiller à la promotion de la qualité architecturale et paysagère.

• **Crédits de la mission Culture :**

Projet de loi de finances 2025 : 3 724 M€

Loi de finances initiale 2024 : 3 711 M€
Loi de finances initiale 2023 : 3 513 M€
Loi de finances initiale 2022 : 3 271 M€
Loi de finances initiale 2021 : 3 015 M€
Loi de finances initiale 2020 : 2 877 M€
Loi de finances initiale 2019 : 2 930 M€
Loi de finances initiale 2018 : 2 937 M€
Loi de finances initiale 2017 : 2 901 M€
Loi de finances initiale 2016 : 2 739 M€
Loi de finances initiale 2015 : 2 595 M€
Loi de finances initiale 2014 : 2 579 M€
Loi de finances initiale 2013 : 2 627 M€

• **Ministre de la Culture** : Rachida Dati, depuis le 11/01/2024

- **Christopher Miles**, directeur général de la création artistique
- **Florence Philibert**, directrice générale des médias et des industries culturelles
- **Jean-François Hebert**, directeur général des patrimoines et de l'architecture
- **Paul de Sinet**, délégué général à la langue française et aux langues de France
- **Naomi Peres**, déléguée générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
- **Secrétariat général** : Luc Allaire

• **Tél.** : 01 40 15 83 31 (service presse)

Catégorie : Etat

Entité(s) affiliée(s) : Département des Etudes, de la Prospective, des Statistiques et de la Documentation

Adresse du siège

3 rue de Valois
75001 Paris France

[Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Chargement en cours

Fiche n° 58, créée le 27/09/2013 à 13:23 - M&J le 03/07/2025 à 15:32

[Visualiser l'article](#)

Rachida DATI, ministre de la Culture, renforce la collecte nationale pour le patrimoine religieux avec la fondation La Sauvegarde de l'Art français.

En septembre 2023, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, le Président de la République a annoncé le lancement de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux. Confiee à la Fondation du Patrimoine, cette collecte nationale a été étendue à d'autres structures, par la promulgation de la loi de finances 2025. Dans ce cadre, les dons collectés ouvrent droit à la réduction fiscale exceptionnelle de 75 % dans la limite de 1 000 euros par an, pour les projets de restauration du patrimoine religieux immobilier appartenant à des personnes publiques, situés dans les communes de moins de 10 000 habitants (ou 20 000 dans les communes d'outre-mer).

À l'occasion de la signature d'une convention entre le ministère de la Culture et La Sauvegarde de l'Art Français pour la préservation et la valorisation du patrimoine, Rachida DATI, ministre de la Culture, salue l'engagement de la fondation pour renforcer la collecte nationale pour le patrimoine religieux et lui donner un nouvel élan. Dès cet été, ce dispositif débutera par un vote populaire organisé en lien avec le ministère pour désigner les projets à financer, à raison d'un projet par région.

Le patrimoine religieux et la ruralité sont au cœur de cette convention : la préservation du patrimoine, et notamment du patrimoine religieux français, en particulier dans les zones rurales, constitue un levier d'attractivité, de cohésion sociale et de développement durable.

La convention pose le cadre d'une relation pérenne entre le ministère de la Culture et La Sauvegarde de l'Art Français afin de renforcer les synergies autour des actions suivantes :

- la participation active aux instances nationales et régionales sur les questions patrimoniales ;
- la sauvegarde et la transmission du patrimoine religieux ;
- l'accompagnement des porteurs de projets de restauration du patrimoine, notamment en milieu rural ;
- la mobilisation éducative et la transmission et la valorisation des savoirs.

Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, témoigne de la volonté partagée d'assurer la transmission du patrimoine aux générations futures et de garantir son rayonnement à travers le territoire français. Par cette signature, la ministre de la Culture reconnaît le rôle essentiel de La Sauvegarde de l'Art Français comme acteur majeur de la protection du patrimoine et de sa connaissance, notamment grâce à l'opération « Le Plus Grand Musée de France ».

La Sauvegarde de l'Art Français

Crée sous la forme associative en 1921 par Édouard Mortier, duc de Trévise, pour empêcher la destruction et la vente à l'étranger d'éléments de l'héritage historique et artistique de la France, la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français a été reconnue d'utilité publique par décret du 22 novembre 1925 et s'est transformée en fondation reconnue d'utilité publique par décret du 27 novembre 2017. Elle est l'une des premières organisations à avoir eu, en France, le souci de la conservation du patrimoine : communément appelée « la Sauvegarde

[Visualiser l'article](#)

« Contribuer à un mouvement populaire en faveur du patrimoine religieux »

Vendredi 4 juillet, le ministère de la Culture a signé une convention avec la fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français pour renforcer la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux. Une initiative qui entend donner une nouvelle impulsion à la préservation de ce patrimoine en péril.



L'église Saint-Maurice (Puy-de-Dôme), un édifice restauré avec le soutien de La Sauvegarde de l'Art Français © Dominique Delfino / Hemis via AFP



Olivier de Rohan-Chabot © La Sauvegarde de l'Art Français

En 2023, sous [l'impulsion du Président de la République](#), le ministère de la Culture a présenté un plan d'action en faveur du patrimoine religieux dans les communes de moins de 10 000 habitants. Ce plan, dont l'ambition était de « débloquer toutes les contraintes et convertir en énergie positive l'émotion populaire » pour préserver le patrimoine religieux, confiait à la Fondation du patrimoine une grande collecte nationale destinée à lever des dons pour financer les travaux de restauration, d'entretien et de conservation du patrimoine religieux immobilier. Un texte de loi l'article 30 de la loi de finances pour 2024 en fixait le cadre fiscal : les donateurs qui bénéficieront d'une réduction fiscale exceptionnelle de 75 % au titre de l'impôt sur le revenu jusqu'à 1 000 € par an doivent être des personnes physiques. Pour les personnes morales, c'est la fiscalité de droit commun qui s'applique.

Une ambition renforcée cette année par la loi de finances pour 2025 qui a étendu à toutes les fondations reconnues d'utilité publique la possibilité de participer à cette collecte [nationale](#). La fondation pour La Sauvegarde de l'art français est de celles-ci. Entourée d'un réseau d'experts en architecture et en histoire de l'art, cette fondation, qui est devenue le principal mécène des églises rurales en péril, oeuvre, depuis plus d'un siècle, à la préservation du patrimoine religieux. Une position que conforte la signature avec le ministère de la Culture, vendredi 4 juillet, d'une convention-cadre marquant le lancement d'une collecte nationale de dons dédiée au patrimoine religieux. Entretien avec son président Olivier de Rohan-Chabot.

Quelles sont les missions de La Sauvegarde de l'art français ?

L'association, qui est devenue en 2017 la fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français, est née au lendemain de la Première Guerre mondiale. En cette période de reconstruction, l'objectif était double : sauver le patrimoine endommagé et lutter contre l'exil des œuvres d'art hors de France. La Sauvegarde de l'art français a ainsi joué un

rôle important entre les deux guerres pour empêcher l'expatriation d'un certain nombre d'oeuvres d'art. A partir de 1972, elle a enrichi son activité en se proposant de venir en aide à la restauration des édifices religieux ruraux. Depuis, La Sauvegarde de l'art français est devenue le premier mécène des églises rurales. Notre intervention repose sur trois axes. Tout d'abord en matière d'éducation. Chaque Français doit connaître la beauté de son pays et s'en sentir responsable : ce patrimoine appartient à tous. Ensuite, en soutenant la restauration des édifices eux-mêmes. Enfin, en aidant la restauration des œuvres d'art présentes dans les édifices dans le cadre de la campagne « Le Plus Grand Musée de France » lancée en 2013.

Quelles sont les caractéristiques de ce patrimoine religieux ?

Il faut en premier lieu souligner que le patrimoine religieux représente à lui seul la moitié du patrimoine français, ce qui est considérable. Son autre caractéristique principale, c'est qu'il s'agit d'un patrimoine souvent menacé. Menacé d'un point de vue architectural, bien sûr. Menacé, aussi, par la diminution des fidèles et des habitants, ce qui ne va pas sans difficulté pour sa restauration. Quand il faut réparer une église du XIII^e siècle classée au titre des monuments historiques dans un village de 200 habitants, ces derniers sont dans l'impossibilité de prendre à leur charge ces réparations. A l'issue des aides de l'État et des collectivités, le reste à charge est souvent trop important pour les communes, d'où l'importance de faire un appel à un mécénat populaire. Notre intervention consiste à le fédérer. Il faut aussi souligner que nous assistons à un vrai changement de mentalité concernant le mécénat religieux. Jusqu'à une époque récente, on s'en préoccupait peu, puis, il y a une dizaine d'années, une prise de conscience de la menace qui pèse sur ce patrimoine est apparue. Un mouvement qui va de pair avec l'engouement des Français pour le patrimoine. Enfin, il y a deux ans, à Semur-en-Auxois, le Président de la République a pour la première fois nommément désigné ce patrimoine, autre avancée considérable : le patrimoine religieux suscite aujourd'hui un fort mouvement d'appropriation collective, « que l'on soit croyant ou non », comme l'a souligné le Président de la République.

Quelle est l'originalité de la grande collecte de dons qui scelle la signature de la convention-cadre avec le ministère de la Culture ?

Avec cette collecte, nous avons cherché, nous aussi, à faire évoluer les mentalités, en adoptant une démarche qui mise à la fois sur la proximité et sur la participation. Nous allons contribuer à sauver une église par région, en proposant trois. Leur point commun : elles ont toutes besoin d'un soutien financier. Puis seconde étape nous allons organiser un vote populaire qui permettra de départager ces églises. Le public sera donc amené à connaître le sujet, s'y intéresser et, en définitive, se l'approprier. Nous intervenons déjà de cette façon avec le groupe Allianz dans le cadre de la campagne « Le Plus Grand Musée de France » et les résultats sont là. Le groupe demande à ses employés de choisir trois œuvres d'art qui ont besoin d'être restaurées. Le choix est soumis à un vote sur internet. Il y a eu 30 000 votants la première année, 100 000 cette année.

Quel sens cette convention, plus largement, revêt-elle pour vous ?

La convention reconnaît de notre expertise en matière de patrimoine religieux, ce qui particulièrement valorisant pour nous. De fait, nous examinons tous les dossiers, qu'il s'agisse d'une simple chapelle ou d'un monument classé, avec une même compétence scientifique. Chaque dossier est examiné au minimum par un architecte en chef des monuments historiques et un historien d'art, tous bénévoles. Ce réseau d'experts passionnés, qui existe depuis l'origine et ne cesse de croître, est la grande force de La Sauvegarde de l'art français. A travers cette convention, notre objectif est de contribuer à un mouvement populaire en faveur de la restauration de ce patrimoine. Tout ce qui peut être entrepris pour mieux le faire connaître et donner conscience aux gens qu'ils en sont responsables est une bonne chose. La convention rend concrète la proposition du Président de la République à Semur-en-Auxois de donner une nouvelle impulsion à la préservation du patrimoine religieux.

Une convention renforce la collecte nationale pour le patrimoine religieux

Signée le 4 juillet au ministère de la Culture, une convention pose le cadre d'une relation pérenne entre le ministère de la Culture et La Sauvegarde de l'Art Français afin de renforcer les synergies autour des actions suivantes :

- la participation active aux instances nationales et régionales sur les questions patrimoniales ;
- la sauvegarde et la transmission du patrimoine religieux ;
- l'accompagnement des porteurs de projets de restauration du patrimoine, notamment en milieu rural ;
- la mobilisation éducative et la transmission et la valorisation des savoirs.

Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, témoigne de la volonté partagée d'assurer la transmission du patrimoine aux générations futures et de garantir son rayonnement à travers le territoire français.

Edition : 04 juillet 2025 P.3

Journaliste : -

Famille du média : Agences de presse

Nombre de mots : 367

Périodicité : En continu

Audience : N.C.

Sujet du média : Banques-Finance,

Economie - Services

04/07/2025 14:47:18 GMT

Patrimoine religieux rural: les projets financés choisis par un vote populaire

La collecte nationale de dons pour la sauvegarde du patrimoine religieux annoncée en 2023 par la présidence de la République s'ouvre à une nouvelle fondation qui organisera un vote populaire sur les projets à financer en milieu rural, a annoncé le ministère de la Culture vendredi.

Une convention d'une durée de trois ans a été signée en ce sens entre le ministère et la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, l'une des premières organisations reconnue d'utilité publique à avoir eu, en France, le souci de la préservation du patrimoine, précise un communiqué.

Cette coopération débutera par "un vote populaire organisé en lien avec le ministère pour désigner les projets à financer, à raison d'un projet par région", selon le ministère.

Ouvert à tous les Français, ce vote se déroulera sur le site de la fondation (www.sauvegardeartfrancais.fr) et sera lancé au moment des journées européennes du patrimoine en septembre, a précisé la Sauvegarde de l'Art Français à l'AFP .

Les votants pourront "choisir un édifice religieux rural parmi trois candidats présélectionnés en amont avec le concours des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles, NDRL). Ils pourront ensuite verser leurs dons en faveur du lauréat ou plus généralement en faveur du patrimoine religieux rural", a-t-elle précisé.

En France, 5.000 édifices religieux - sur environ 100.000 recensés au total, dont 15.000 protégés au titre des monuments historiques - sont en très mauvais état et nécessitent une intervention urgente, selon les données du ministère.

La souscription lancée par Emmanuel Macron en 2023 a pour objectif de soutenir la sauvegarde et la restauration de 1.000 édifices religieux en quatre ans et de valoriser le patrimoine religieux de tous les cultes, a rappelé le ministère.

Confiée à la Fondation du Patrimoine, la collecte nationale a été étendue à d'autres structures par la promulgation de la loi de finances 2025.

Dans ce cadre, les dons collectés ouvrent droit à une réduction fiscale exceptionnelle de 75% dans la limite de 1.000 euros par an, pour les projets de restauration du patrimoine religieux immobilier appartenant à des personnes publiques, situés dans les communes de moins de 10.000 habitants (ou 20.000 outre-mer).

Edition : 04 juillet 2025 P.2

Famille du média : Agences de presse

Périodicité : En continu

Audience : N.C.

Sujet du média : Actualités-Infos

Générales

Journaliste : -

Nombre de mots : 367



04/07/2025 14:47:19 GMT

Patrimoine religieux rural: les projets financés choisis par un vote populaire

La collecte nationale de dons pour la sauvegarde du patrimoine religieux annoncée en 2023 par la présidence de la République s'ouvre à une nouvelle fondation qui organisera un vote populaire sur les projets à financer en milieu rural, a annoncé le ministère de la Culture vendredi.

Une convention d'une durée de trois ans a été signée en ce sens entre le ministère et la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, l'une des premières organisations reconnue d'utilité publique à avoir eu, en France, le souci de la préservation du patrimoine, précise un communiqué.

Cette coopération débutera par "un vote populaire organisé en lien avec le ministère pour désigner les projets à financer, à raison d'un projet par région", selon le ministère.

Ouvert à tous les Français, ce vote se déroulera sur le site de la fondation (www.sauvegardeartfrancais.fr) et sera lancé au moment des journées européennes du patrimoine en septembre, a précisé la Sauvegarde de l'Art Français à l'AFP .

Les votants pourront "choisir un édifice religieux rural parmi trois candidats présélectionnés en amont avec le concours des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles, NDLR). Ils pourront ensuite verser leurs dons en faveur du lauréat ou plus généralement en faveur du patrimoine religieux rural", a-t-elle précisé.

En France, 5.000 édifices religieux - sur environ 100.000 recensés au total, dont 15.000 protégés au titre des monuments historiques - sont en très mauvais état et nécessitent une intervention urgente, selon les données du ministère.

La souscription lancée par Emmanuel Macron en 2023 a pour objectif de soutenir la sauvegarde et la restauration de 1.000 édifices religieux en quatre ans et de valoriser le patrimoine religieux de tous les cultes, a rappelé le ministère.

Confiée à la Fondation du Patrimoine, la collecte nationale a été étendue à d'autres structures par la promulgation de la loi de finances 2025.

Dans ce cadre, les dons collectés ouvrent droit à une réduction fiscale exceptionnelle de 75% dans la limite de 1.000 euros par an, pour les projets de restauration du patrimoine religieux immobilier appartenant à des personnes publiques, situés dans les communes de moins de 10.000 habitants (ou 20.000 outre-mer).

Edition : 04 juillet 2025 P.2

Famille du média : Agences de presse

Périodicité : En continu

Audience : N.C.

Sujet du média : Actualités-Infos

Générales

Journaliste : -

Nombre de mots : 367



04/07/2025 14:47:19 GMT

Patrimoine religieux rural: les projets financés choisis par un vote populaire

La collecte nationale de dons pour la sauvegarde du patrimoine religieux annoncée en 2023 par la présidence de la République s'ouvre à une nouvelle fondation qui organisera un vote populaire sur les projets à financer en milieu rural, a annoncé le ministère de la Culture vendredi.

Une convention d'une durée de trois ans a été signée en ce sens entre le ministère et la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, l'une des premières organisations reconnue d'utilité publique à avoir eu, en France, le souci de la préservation du patrimoine, précise un communiqué.

Cette coopération débutera par "un vote populaire organisé en lien avec le ministère pour désigner les projets à financer, à raison d'un projet par région", selon le ministère.

Ouvert à tous les Français, ce vote se déroulera sur le site de la fondation (www.sauvegardeartfrancais.fr) et sera lancé au moment des journées européennes du patrimoine en septembre, a précisé la Sauvegarde de l'Art Français à l'AFP .

Les votants pourront "choisir un édifice religieux rural parmi trois candidats présélectionnés en amont avec le concours des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles, NDRL). Ils pourront ensuite verser leurs dons en faveur du lauréat ou plus généralement en faveur du patrimoine religieux rural", a-t-elle précisé.

En France, 5.000 édifices religieux - sur environ 100.000 recensés au total, dont 15.000 protégés au titre des monuments historiques - sont en très mauvais état et nécessitent une intervention urgente, selon les données du ministère.

La souscription lancée par Emmanuel Macron en 2023 a pour objectif de soutenir la sauvegarde et la restauration de 1.000 édifices religieux en quatre ans et de valoriser le patrimoine religieux de tous les cultes, a rappelé le ministère.

Confiée à la Fondation du Patrimoine, la collecte nationale a été étendue à d'autres structures par la promulgation de la loi de finances 2025.

Dans ce cadre, les dons collectés ouvrent droit à une réduction fiscale exceptionnelle de 75% dans la limite de 1.000 euros par an, pour les projets de restauration du patrimoine religieux immobilier appartenant à des personnes publiques, situés dans les communes de moins de 10.000 habitants (ou 20.000 outre-mer).

Vous avez donné de l'argent pour la sauvegarde du patrimoine religieux ? Vos dons vont (enfin) être utilisés

La collecte nationale de dons pour la sauvegarde du patrimoine religieux qui avait débuté en septembre 2023 va commencer à se concrétiser par... l'organisation d'un vote populaire.



Vous aviez donné de l'argent dans le cadre de la [collecte nationale de dons pour la sauvegarde du patrimoine religieux](#) annoncée en 2023 par Emmanuel Macron ? Eh bien, il va enfin servir. Mais pas tout de suite.

Ce vendredi 4 juillet 2025, le ministère de la Culture a annoncé que cette collecte allait s'ouvrir à une nouvelle fondation qui organisera un **vote populaire sur les projets à financer** en milieu rural. Concrètement, voilà comment ça va se passer.

Un édifice par région

Une convention d'une durée de trois ans a été signée entre le ministère et la [Fondation](#) pour la Sauvegarde de l'Art Français.

Cette coopération débutera par « un vote populaire organisé en lien avec le ministère pour désigner les projets à financer, à raison d'**un projet par région** », selon le ministère.

Ouvert à tous les Français, ce vote se déroulera sur le site de la fondation et sera lancé au moment des **journées européennes du patrimoine** en septembre, a précisé la Sauvegarde de l'Art Français à l'AFP.

Les votants pourront « choisir un édifice religieux rural parmi trois candidats présélectionnés en amont avec le concours des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles, NDLR). Ils pourront ensuite **verser leurs dons en faveur du lauréat** ou plus généralement en faveur du patrimoine religieux rural », a-t-elle précisé.

Soutenir 1 000 sites en quatre ans

En France, 5 000 édifices religieux sur environ 100 000 recensés au total, dont 15 000 protégés au titre des monuments historiques sont en très mauvais état et nécessitent une **intervention urgente**, selon les données du ministère.

La souscription lancée par Emmanuel Macron en 2023 a pour objectif de soutenir la sauvegarde et la restauration de 1 000 édifices religieux en quatre ans et de valoriser le patrimoine religieux de **tous les cultes**, a rappelé le ministère.

Avec AFP.

Patrimoine religieux rural : les projets financés seront choisis par un vote populaire

La collecte nationale de dons pour la sauvegarde du patrimoine religieux annoncée en 2023 par la présidence de la République s'ouvre à une nouvelle fondation qui organisera un vote populaire sur les projets à financer en milieu rural, a annoncé le ministère de la Culture ce vendredi 4 juillet.

Une convention d'une durée de trois ans a été signée en ce sens entre le ministère et la Fondation pour la sauvegarde de l'art français, l'une des premières organisations reconnues d'utilité publique à avoir eu, en France, le souci de la préservation du patrimoine, précise un communiqué. Cette coopération débutera par "un vote populaire organisé en lien avec le ministère pour désigner les projets à financer, à raison d'un projet par région", selon le ministère.

Ouvert à tous les Français, ce vote se déroulera sur le [site de la fondation \(Lien sortant, nouvelle fenêtre\)](#) et sera lancé au moment des journées européennes du patrimoine en septembre, a précisé la Sauvegarde de l'art français à l'AFP. Les votants pourront "choisir un édifice religieux rural parmi trois candidats présélectionnés en amont avec le concours des Drac (directions régionales des affaires culturelles). Ils pourront ensuite verser leurs dons en faveur du lauréat ou plus généralement en faveur du patrimoine religieux rural", a-t-elle précisé.

En France, 5.000 édifices religieux - sur environ 100.000 recensés au total, dont 15.000 protégés au titre des monuments historiques - sont en très mauvais état et nécessitent une intervention urgente, selon les données du ministère. La souscription lancée par Emmanuel Macron en 2023 a pour objectif de soutenir la sauvegarde et la restauration de 1.000 édifices religieux en quatre ans et de valoriser le patrimoine religieux de tous les cultes, a rappelé le ministère.

Confiée à la Fondation du patrimoine, la collecte nationale a été étendue à d'autres structures par la promulgation de la loi de finances 2025. Dans ce cadre, les dons collectés ouvrent droit à une réduction fiscale exceptionnelle de 75% dans la limite de 1.000 euros par an, pour les projets de restauration du patrimoine religieux immobilier appartenant à des personnes publiques, situés dans les communes de moins de 10.000 habitants (ou 20.000 outre-mer).

Patrimoine religieux rural : la Sauvegarde de l'Art Français lance un vote populaire pour sauver des églises



L'église Saint-Pierre, à Bordes-sur-Lez, en Ariège. L'association La Sauvegarde de l'art français lance cet automne un grand vote pour sélectionner un édifice religieux rural menacé par région. Ldgfr Photos / STOCK ADOBE

L'association la Sauvegarde de l'Art Français lancera le 20 septembre 2025 un grand vote populaire incitant les Français à voter et donner pour sauver leur édifice religieux rural préféré, parmi trois monuments « en péril » sélectionnés dans chaque région.

La France peut-elle, pour sauvegarder son riche patrimoine et ses 45 000 monuments protégés au titre des monuments historiques, créer un « *National Trust à la française* » sur le modèle de cette grande institution britannique à but non lucratif qui fédère 5,7 millions de membres ? À la demande de [la ministre de la culture, Rachida Dati](#), Marie Lavandier, présidente du Centre des Monuments nationaux (CMN), lui a remis le 3 juillet un rapport comportant une vingtaine de propositions.

Si ce document n'a pas été rendu public, son auteur a expliqué qu'elle suggérait de « fédérer » les nombreux différents acteurs du patrimoine en France, sans ajouter « une nouvelle organisation et une nouvelle couche institutionnelle ». « Le National Trust français existe déjà », a assuré Marie Lavandier en préconisant plutôt un « changement d'échelle et de posture » et de « passer d'une logique de fréquentation à une logique d'adhésion des publics ».

« Sans la mobilisation populaire, on n'y arrivera pas »

Dans cet esprit, l'association la Sauvegarde de l'Art Français, créée il y a plus d'un siècle pour aider à restaurer des églises et chapelles rurales, a annoncé ce 4 juillet au ministère de la Culture le lancement d'une grande campagne de levée de fonds le 20 septembre prochain lors des Journées du Patrimoine.

« Une convention signée avec le ministère va nous permettre de bénéficier de dons de particuliers déductibles à 75 % de l'impôt (dans la limite de 1 000 €) conformément au dispositif annoncé en septembre 2023 par le président de la République en faveur du patrimoine religieux », indique son président Olivier de Rohan Chabot. « Dans chaque région, nous allons proposer ainsi aux Français de choisir leur édifice religieux préféré parmi trois sélectionnés par nos soins pour leur qualité et leurs besoins urgents de travaux », poursuit-il.

L'objectif par cette campagne médiatique est de mobiliser localement l'opinion tout en l'encourageant à traduire son soutien par des dons. Avec pour garantie, le concours bénévole de six grands historiens de l'art et architectes en chef des monuments historiques, qui accompagnent chacun des projets soutenus par la Sauvegarde de l'Art Français.

Une « grande cause populaire »

« Il faut que le patrimoine devienne une grande cause populaire, comme pour ce qui s'est passé pour Notre Dame de Paris. Sans la mobilisation de tous, on n'y arrivera pas. Surtout dans les petites communes rurales où les maires n'ont pas les moyens d'entretenir les édifices religieux dont ils ont la charge », insiste Olivier de Rohan Chabot.

La Fondation du Patrimoine bénéficie déjà d'une telle disposition fiscale exceptionnelle réservée aux édifices religieux des communes de moins de 10 000 habitants. Toujours en cours, sa grande collecte pour sauver ce patrimoine lancée en septembre 2023 avec le président Macron, lui a déjà permis de lever 22,3 millions d'euros grâce à 72 000 donateurs pour 1 200 édifices en péril.

Un résultat encourageant mais en deçà de l'objectif initial qui était de réunir 200 millions d'euros en cinq ans. *« Notre campagne viendra s'ajouter à celle-ci. C'est comme un deuxième volet pour élargir encore l'appel à la mobilisation populaire. Nous ne sommes pas concurrents. »*, insiste-t-on à la Sauvegarde de l'Art Français.

Patrimoine religieux rural: les projets financés choisis par un vote populaire

La collecte nationale de dons pour la sauvegarde du patrimoine religieux annoncée en 2023 par la présidence de la République s'ouvre à une nouvelle fondation qui organisera un vote populaire sur les projets à financer en milieu rural, a annoncé le ministère de la Culture vendredi.



L'église Saint-Maurice (Puy-de-Dôme), un édifice restauré avec le soutien de La Sauvegarde de l'Art Français.
Photo AFP

Une convention d'une durée de trois ans a été signée en ce sens entre le ministère et la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, l'une des premières organisations reconnue d'utilité publique à avoir eu, en France, le souci de la préservation du patrimoine, précise un communiqué.

Cette coopération débutera par "*un vote populaire organisé en lien avec le ministère pour désigner les projets à financer, à raison d'un projet par région*", selon le ministère.

Ouvert à tous les Français, ce vote se déroulera sur le site de la fondation (www.sauvegardeartfrancais.fr) et sera lancé au moment des journées européennes du patrimoine en septembre, a précisé la Sauvegarde de l'Art Français à l'AFP .

Les votants pourront "*choisir un édifice religieux rural parmi trois candidats présélectionnés en amont avec le concours des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles, NDLR). Ils pourront ensuite verser leurs dons en faveur du lauréat ou plus généralement en faveur du patrimoine religieux rural*", a-t-elle précisé.

En France, 5.000 édifices religieux - sur environ 100.000 recensés au total, dont 15.000 protégés au titre des monuments historiques - sont en très mauvais état et nécessitent une intervention urgente, selon les données du ministère.

La souscription lancée par Emmanuel Macron en 2023 a pour objectif de soutenir la sauvegarde et la restauration de 1.000 édifices religieux en quatre ans et de valoriser le patrimoine religieux de tous les cultes, a rappelé le ministère.

Confiée à la Fondation du Patrimoine, la collecte nationale a été étendue à d'autres structures par la promulgation de la loi de finances 2025.

Dans ce cadre, les dons collectés ouvrent droit à une réduction fiscale exceptionnelle de 75% dans la limite de 1.000 euros par an, pour les projets de restauration du patrimoine religieux immobilier appartenant à des personnes publiques, situés dans les communes de moins de 10.000 habitants (ou 20.000 outre-mer).

Patrimoine religieux rural: les projets financés choisis par un vote populaire

Une convention d'une durée de trois ans a été signée en ce sens entre le ministère et la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, l'une des premières organisations reconnue d'utilité publique à avoir eu, en France, le souci de la préservation du patrimoine, précise un communiqué.

Cette coopération débutera par " un vote populaire organisé en lien avec le ministère pour désigner les projets à financer, à raison d'un projet par région ", selon le ministère.

Ouvert à tous les Français, ce vote se déroulera sur le site de la fondation (www.sauvegardeartfrancais.fr) et sera lancé au moment des journées européennes du patrimoine en septembre, a précisé la Sauvegarde de l'Art Français à l'AFP .

Les votants pourront "choisir un édifice religieux rural parmi trois candidats présélectionnés en amont avec le concours des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles, NDLR). Ils pourront ensuite verser leurs dons en faveur du lauréat ou plus généralement en faveur du patrimoine religieux rural ", a-t-elle précisé.

En France, 5.000 édifices religieux - sur environ 100.000 recensés au total, dont 15.000 protégés au titre des monuments historiques - sont en très mauvais état et nécessitent une intervention urgente, selon les données du ministère.

La souscription lancée par Emmanuel Macron en 2023 a pour objectif de soutenir la sauvegarde et la restauration de 1.000 édifices religieux en quatre ans et de valoriser le patrimoine religieux de tous les cultes, a rappelé le ministère.

Confiée à la Fondation du Patrimoine, la collecte nationale a été étendue à d'autres structures par la promulgation de la loi de finances 2025.

Dans ce cadre, les dons collectés ouvrent droit à une réduction fiscale exceptionnelle de 75% dans la limite de 1.000 euros par an, pour les projets de restauration du patrimoine religieux immobilier appartenant à des personnes publiques, situés dans les communes de moins de 10.000 habitants (ou 20.000 outre-mer).

S'abonner, c'est accéder à une information de proximité. Votre soutien garantit un journalisme de qualité et vous place au cœur d'une communauté engagée, contribuant ainsi à façonner l'avenir de votre région.

L'église Saint-Maurice (Puy-de-Dôme), un édifice restauré avec le soutien de La Sauvegarde de l'Art Français.
Photo AFP





LA JOIE SE PARTAGE

RCF

Chronique « Sacré Patrimoine »

05/07/2025 à 8h24

Durée : 00:02:55

La Fondation pour la sauvegarde de l'art français et le ministère de la Culture ont signé une convention pour protéger le patrimoine religieux rural. Une collecte nationale, "Trésors vivants", débutera à la rentrée pour sauver ces édifices en péril. Les citoyens voteront pour choisir les projets à soutenir, avec des incitations fiscales pour encourager les dons. Cette initiative vise à fédérer les énergies pour préserver le patrimoine.

Patrimoine religieux rural : les Français appelés à voter pour choisir les projets à restaurer

Dès septembre, les Français pourront voter pour sélectionner les édifices religieux ruraux à restaurer. Une nouvelle étape de la collecte nationale lancée en 2023.



© Antonin Albert - Dès septembre, les Français pourront voter pour sélectionner les édifices religieux ruraux à restaurer.

La **restauration du patrimoine religieux** en péril s'ouvre à la démocratie participative. Le **ministère de la Culture** a annoncé vendredi une coopération inédite avec la **Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français**, visant à organiser un **vote populaire national** pour choisir les édifices ruraux à restaurer. Cette initiative s'inscrit dans la grande souscription nationale lancée en 2023 par Emmanuel Macron pour préserver **1.000 lieux de culte en quatre ans**, en priorité dans les communes de moins de 10.000 habitants.

À chaque région, son projet

Concrètement, le vote sera lancé lors des **Journées européennes du patrimoine**, en septembre prochain, sur le site de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français. Dans chaque région, trois édifices religieux ruraux présélectionnés avec le concours des **directions régionales des affaires culturelles (DRAC)** seront soumis au choix du public. L'édifice le plus plébiscité bénéficiera d'un financement pour sa restauration.

Ce vote participatif se veut aussi incitatif. Les internautes auront la possibilité d'accompagner leur vote d'un don, en faveur du projet sélectionné ou de la cause générale du patrimoine religieux rural. **Les dons bénéficieront d'une réduction fiscale exceptionnelle de 75 %**, dans la limite de **1.000 euros par an**, comme prévu dans la

loi de finances 2025.

Collecte nationale pour le patrimoine religieux rural en péril



Olivier de Rohan-Chabot et Rachida Dati

Photo : La Sauvegarde de l'Art français [Voir l'image dans sa page](#)

9/7/25 - Patrimoine - L'expertise de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art français et le rôle essentiel qu'elle joue pour la préservation des milliers d'églises en péril dans l'Hexagone ont été reconnus par le Ministère de la Culture qui a signé avec elle, le 4 juillet dernier, une convention-cadre d'une durée de trois ans : la fondation présidée par Olivier de Rohan-Chabot peut désormais participer à la collecte nationale lancée en 2023 en faveur du patrimoine religieux rural. Celle-ci avait d'abord été confiée à la Fondation du patrimoine exclusivement ; elle est désormais étendue, par la promulgation de la loi de finances 2025, à toutes les fondations reconnues d'utilité publique, et plus particulièrement à La Sauvegarde de l'Art français.

Les fonds réunis sont destinés à financer les travaux de restauration, d'entretien et de conservation des édifices religieux - tous cultes confondus - dans les communes de moins de 10 000 habitants. Un dispositif exceptionnel permet à chaque donateur de bénéficier d'une réduction fiscale de 75 %, dans la limite de 1 000 euros par an, ce qui est heureusement contraire au rapport de l'Inspection générale des finances proposant de réduire, voire de supprimer, les avantages fiscaux du mécénat (voir l'article).

Depuis des décennies, la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français agit afin de préserver le patrimoine religieux. Simple chapelle ou monument classé, chaque dossier est examiné par des professionnels bénévoles, architectes en chef des monuments historiques et historiens de l'art. Cette préservation passe par la restauration des édifices, évidemment, mais aussi par l'éducation des publics. La fondation se préoccupe également des œuvres présentes dans les monuments, grâce à la campagne Le Plus Grand Musée de France lancée en 2013 (voir l'article).

Olivier de Rohan-Chabot rappelle que le patrimoine religieux représente à lui seul la moitié du patrimoine

français, et que la menace qui pèse sur lui est due non seulement au manque d'entretien, et donc à la détérioration structurelle des architectures, mais aussi à la diminution du nombre de fidèles et d'habitants. En effet, malgré l'aide apportée par l'État et les collectivités pour financer la restauration d'un édifice, le reste à charge est souvent trop important pour les communes, d'où l'importance du mécénat populaire.

Pour encourager la participation du plus grand nombre à cette collecte, il est nécessaire de faire connaître ce patrimoine, bien souvent oublié. Ainsi, à l'occasion des prochaines Journées du patrimoine, un vote populaire sera lancé dans tout le pays. Car faire choisir le public, c'est l'impliquer dans cette campagne et l'encourager à donner : les Français pourront donc élire un édifice religieux en péril, parmi trois, sélectionnés dans chaque région avec l'aide de la DRAC. Il sera ensuite possible de verser les dons en faveur du lauréat, ou plus généralement en faveur du patrimoine rural. Et comme choisir, c'est renoncer, il reste à espérer que les églises en danger, qui n'auront pas été retenues, tiendront debout jusqu'à la prochaine campagne de mécénat...

Renault, Bridge Africa 2025, Atlante : les infos économiques à ne pas manquer cette semaine

Chaque semaine, le service Économie du JDD vous livre ses brèves. Au menu : Renault sourit... Stellantis pleure ; Bridge Africa 2025 : les futurs leaders africains veulent peser dans le débat public ; Atlante passe le cap des 1 000 stations de recharge en Europe du Sud...



le groupe Renault a bouclé un premier semestre 2025 sur une hausse de ses ventes mondiales. © DR

En vue : Renault sourit... Stellantis pleure

Avec l'ensemble de ses marques (Dacia et Alpine), le groupe [Renault](#) a bouclé un premier semestre 2025 sur une hausse de ses ventes mondiales. Avec 1,17 milliard d'immatriculations de janvier à juin, Renault progresse de 1,3 % par rapport à l'an dernier sur la même période.

Un bond dû notamment au succès de sa nouvelle R5 fabriquée à Douai, modèle le plus vendu en Europe de sa catégorie. Stellantis (Peugeot, Fiat, Citroën...), en revanche, accuse une perte nette de 2,3 milliards d'euros sur la même période, pénalisé par le recul de ses ventes, des coûts de production plus élevés et les droits de douane aux États-Unis.

Bridge Africa 2025 : les futurs leaders africains veulent peser dans le débat public

Face aux défis du continent, 130 jeunes issus de 25 pays africains ont présenté 25 propositions concrètes à l'issue du Bridge Africa Summit, accueilli par l'université UM6P à Benguerir (Maroc). Objectif : interpeller les décideurs sur des enjeux tels que l'éducation, la mobilité ou le financement de projets. Cette édition 2025 a mis en lumière une génération qui cherche à faire entendre sa voix dans l'élaboration des politiques publiques. Parmi les pistes avancées : l'intégration des industries culturelles et sportives dans les plans de développement, la mobilité intra-africaine ou encore la gouvernance de l'eau.

Atlante passe le cap des 1 000 stations de recharge en Europe du Sud

Présent dans quatre pays, le réseau de recharge rapide Atlante a franchi le seuil des 1 000 stations installées. Lancée en 2021, l'entreprise développe des infrastructures en milieu urbain, commercial et autoroutier, avec un objectif : accompagner la montée en puissance de la mobilité électrique à l'échelle de l'Europe du Sud. Le déploiement se poursuit avec de nouveaux sites équipés de stockage d'énergie et de panneaux solaires. Une station emblématique vient d'être inaugurée à Milan pour marquer ce jalon.

Le chiffre : -5 %

La baisse du chiffre d'affaires moyen des enseignes commerciales sur la période des soldes d'été par rapport à l'année dernière. Des résultats jugés « décevants » par la Chambre de commerce de la région Île-de-France. Les commerces de détail en particulier accusent une baisse de 0,7 % sur le mois de juin, après un repli de 0,3 % en mai. Secteur par secteur, les ventes de meubles diminuent de 5,4 %, le textile et l'habillement de 4,2 %. Dans un contexte de forte concurrence des plateformes chinoises Shein et Temu.

À suivre : collecte nationale pour les églises de village

La ministre de la Culture, Rachida Dati, et Olivier de Rohan-Chabot, président de la Fondation pour la sauvegarde de l'art français, ont signé cette semaine la convention de lancement d'une grande collecte nationale dédiée à la préservation du patrimoine religieux rural.

Dans chaque région, un vote populaire désignera parmi trois sites remarquables présélectionnés, celui qui bénéficiera de la collecte de dons. Le lancement de l'opération aura lieu le 20 septembre prochain, lors des Journées européennes du patrimoine. Les dons effectués dans le cadre de cette campagne ouvriront droit à une déduction fiscale de 75 % de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 1 000 euros par donateur.

Edition : Du 27 au 28 juillet 2025 P.23
Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)
Périodicité : Hebdomadaire
Audience : 1133000



Journaliste : -
Nombre de mots : 123

➔ À SUIVRE ➜

COLLECTE NATIONALE POUR LES ÉGLISES DE VILLAGE

La ministre de la Culture, Rachida Dati, et Olivier de Rohan-Chabot, président de la Fondation pour la sauvegarde de l'art français, ont signé le 4 juillet dernier la convention de lancement d'une grande collecte nationale dédiée à la préservation du patrimoine religieux rural. Dans chaque région, un vote populaire désignera, parmi trois sites remar-

quables présélectionnés, celui qui bénéficiera de la collecte de dons. Le lancement de l'opération aura lieu le 20 septembre prochain, lors des Journées européennes du patrimoine. Les dons effectués dans le cadre de cette campagne ouvriront droit à une déduction fiscale de 75 % de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 1000 euros par donateur. ●

Edition : Du 12 au 13 Septembre 2025

P.27

Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 1364000



Journaliste : Charles Jaigu

Nombre de mots : 718

ENTRÉES LIBRES

FOCUS

COMMENT SAUVER LES ÉGLISES EN PÉRIL

La fondation pour la sauvegarde de l'art français lance une collecte nationale pour réparer le petit patrimoine religieux. Première étape le 20 septembre, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Par Charles Jaigu



En 2023, devant la collégiale gothique Notre-Dame de Semur-en-Auxois, Emmanuel Macron, a lancé une collecte nationale pour sauver « 5 000 églises » dans les communes de moins de 2 000 habitants. Avec une belle déinvolture, il a annoncé que 200 millions d'euros de dons étaient attendus. Deux ans plus tard, ce sont seulement 2 millions qui ont été levés par la Fondation pour le patrimoine. L'élan provoqué par l'incendie de Notre-Dame n'a donc pas ruisselé vers le « long manteau d'Églises » souvent célébré dans les meetings. C'est ce que nous dit Jean-Michel Leniaud, inspecteur général des Monuments historiques. « Il y a en France un stock de 45 000 édifices du culte, le plus important après les châteaux, et dans l'ensemble il est en très mauvais état, car depuis 1905 l'État et les collectivités ont fait le minimum. » Car si la loi de 1905 dit que l'entretien des lieux de culte est à la charge des mairies, elle ajoute que l'appréciation du moment pour le faire est facultative. La plupart des mairies ont donc procrastiné ce devoir théorique, et elles ont préféré répondre à d'autres urgences. Certaines régions sont plus touchées que d'autres. « Dans l'Yonne, de nombreux édifices construits dans la période gothique sont trop grands et trop chers à restaurer pour les communes », relève Leniaud. Mais le mal s'est insinué sur tout le territoire, et d'innombrables mairies font face à des lieux de culte qui frôlent la mise en péril et le risque d'accident. « Au bout d'un moment, les pierres se vengent », conclut Michel Leniaud, qui souligne qu'en un tel cas, « le coût du chantier est bien plus élevé

que si un effort régulier de rénovation avait été fourni. » « Sans doute serait-il utile de changer la loi pour rendre l'entretien obligatoire et non facultatif », observe-t-il. Car finalement, c'est bien la politique de l'indifférence qui prévaut. Il arrive même que les maires obtiennent l'accord des autorités cléricales pour détruire une église. Dans la France sécularisée, les fidèles ne pèsent pas lourd. En général, on y construit un parking à la place.

CRÉER UN ENGOUEMENT

C'est la Fondation pour la sauvegarde de l'art français* qui a été mandatée pour relancer la collecte en déshérence. Très connaisseuse de ces édifices ruraux, elle a accepté de relever un défi difficile. Elle ouvrira lors des Journées européennes du patrimoine un vote par internet dans les 13 régions françaises, pour élire dans chacune d'elles trois lieux de culte susceptibles d'être aidés par une campagne de dons. Les montants donnés seront déductibles des impôts à 75 %. « À une époque où on protège scrupuleusement les chauves-souris et les hanetons, protégeons aussi la beauté des édifices qui sont considérés par le conseil d'État comme des éléments du patrimoine commun », s'emeut Olivier de Rohan, le président de la Fondation depuis plus de vingt ans, et par ailleurs l'un des artisans du sauvetage du Musée de la marine à Paris.

Peu connue du grand public, cette fondation est gérée au cordeau grâce au legs de l'historienne du patrimoine Aliette de Maillé. La richissime aristocrate, proche d'André Malraux, a demandé que le produit de sa fortune placée soit consacré au sauvetage des petites églises rurales. Plus d'un million d'euros sont distribués chaque année en toute discrétion. Cette fois-ci, le défi est bien plus large. Il s'agit de redonner aux Français l'envie de sauver leurs clochers. Peut-être se souviendront-ils de l'affiche de François Mitterrand en 1981 qui ne fut pas pour rien dans le succès de sa campagne. « Nous voulons recréer un engouement, et pour cela les habitants doivent redécouvrir des lieux de culte qu'ils ne connaissent plus », conclut Lionel Bonneval, directeur de la Fondation. La PQR – presse quotidienne régionale – sera largement sollicitée. « Nous aidons déjà les écoles à faire des visites d'Églises avec des classes d'élèves qui n'y ont jamais été », note-t-il. L'élan qui anima jadis Mérimée et Viollet-le-Duc n'est plus. Pourtant, il y a péril en la demeure. Elles brûlent et nous regardons ailleurs...

* Sauvegardeartfrancais.fr

Une collecte pour sauver 5 000 églises : le grand projet de sauvegarde du petit patrimoine

ANALYSE - La fondation pour la sauvegarde de l'art français lance une collecte nationale pour réparer le petit patrimoine religieux. Première étape le 20 septembre, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

En 2023, devant la collégiale gothique Notre-Dame de Semur-en-Auxois, [Emmanuel Macron](#), a lancé une collecte nationale pour sauver « 5000 églises » dans les communes de moins de 2000 habitants. Avec une belle désinvolture, il a annoncé que 200 millions d'euros de dons étaient attendus. Deux ans plus tard, ce sont seulement 2 millions qui ont été levés par la Fondation pour le patrimoine. L'élan provoqué par l'incendie de Notre-Dame n'a donc pas ruisselé vers le « long manteau d'Églises » souvent célébré dans les meetings. C'est ce que nous dit Jean-Michel Leniaud, inspecteur général des Monuments historiques. « *Il y a en France un stock de , le plus important après les châteaux, et dans l'ensemble il est en très mauvais état, car depuis 1905 l'État et les collectivités ont fait le minimum.* » Car si la loi de 1905 dit que l'entretien des lieux de culte est à la charge des mairies, elle ajoute que l'appréciation du moment pour le faire est facultative. La plupart des mairies ont donc procrastiné ce devoir théorique, et elles ont préféré répondre à d'autres urgences.

Certaines régions sont plus touchées que d'autres. « *Dans l'Yonne, de nombreux édifices construits dans la période gothique sont trop grands et trop chers à restaurer pour les communes* », relève Leniaud. Mais le mal s'est insinué sur tout le territoire, et d'innombrables mairies font face à des lieux de culte qui frôlent la mise en péril et le risque d'accident. « *Au bout d'un moment, les pierres se vengent* », conclut Michel Laniaud, qui souligne qu'en un tel cas, « *le coût du chantier est bien plus élevé que si un avait été fourni.* » « *Sans doute serait-il utile de changer la loi pour rendre l'entretien obligatoire et non facultatif* », observe-t-il. Car finalement, c'est bien la politique de l'indifférence qui prévaut. Il arrive même que les maires obtiennent l'accord des autorités cléricales pour détruire une église. Dans la France sécularisée, les fidèles ne pèsent pas lourd. En général, on y construit un parking à la place.

Créer un engouement

C'est la Fondation pour la sauvegarde de l'art français * qui a été mandatée pour relancer la collecte en déshérence. Très connaisseuse de ces édifices ruraux, elle a accepté de relever un défi difficile. Elle ouvrira lors des Journées européennes du patrimoine un vote par internet dans les 13 régions françaises, pour élire dans chacune d'elles trois lieux de culte susceptibles d'être aidés par une campagne de dons. Les montants donnés seront déductibles des impôts à 75 %. « *À une époque où on protège scrupuleusement les chauves-souris et les hennetons, protégeons aussi la beauté des édifices qui sont considérés par le conseil d'État comme des éléments du patrimoine commun* », s'émeut Olivier de Rohan, le président de la Fondation depuis plus de vingt ans, et par ailleurs l'un des artisans du sauvetage du Musée de la marine à Paris.

Peu connue du grand public, cette fondation est gérée au cordeau grâce au legs de l'historienne du patrimoine Aliette de Maillé. La richissime aristocrate, proche d'André Malraux, a demandé que le produit de sa fortune placée soit consacré au sauvetage des petites églises rurales. Plus d'un million d'euros sont distribués chaque année en toute discrétion. Cette fois-ci, le défi est bien plus large. Il s'agit de redonner aux Français l'envie de sauver leurs clochers. Peut-être se souviendront-ils de l'affiche de François Mitterrand en 1981 qui ne fut pas pour rien dans le succès de sa campagne. « *Nous voulons recréer un engouement, et pour cela les habitants doivent redécouvrir des lieux de culte qu'ils ne connaissent plus* », conclut Lionel Bonneval, directeur de la Fondation. La PQR - presse quotidienne régionale - sera largement sollicitée. « *Nous aidons déjà les écoles à*

faire des visites d'Églises avec des classes d'élèves qui n'y ont jamais été », note-t-il. L'élan qui anima jadis Mérimée et Viollet-le-Duc n'est plus. Pourtant, il y a péril en la demeure. Elles brûlent et nous regardons ailleurs...

Edition : 19 septembre 2025 P.11
 Famille du média : Médias spécialisés
grand public
 Périodicité : Hebdomadaire
 Audience : 82008
 Sujet du média : Social-Société



Une collecte pour sauver 5 000 églises

La Fondation pour la sauvegarde de l'art français relance la collecte lancée par Emmanuel Macron après l'incendie de Notre-Dame de Paris. Le Président espérait, en 2023, récolter 200 millions d'euros, mais 2 millions seulement ont été levés pour sauver des églises dans des communes de moins de 2000 habitants – la Mission Patrimoine de Stéphane Bern, elle, a récolté plus de 325 millions d'euros depuis 2018. Première étape de cette future collecte : l'organisation le 20 septembre, lors des Journées européennes du patrimoine, d'un vote par internet pour élire trois lieux de culte susceptibles d'être aidés par les dons dans chacune des 13 régions françaises. ♦ Véronique Jacquier

Le Christ en croix de Rubens, découvert en 2024 lors d'un inventaire dans un hôtel particulier à Paris, sera mis aux enchères le 30 novembre par la maison de vente Osenat. Il est estimé à 1,5 million d'euros.



Moulins, fontaines, granges... La Fondation du patrimoine recense plus de 67 000 édifices en danger

INFO LE FIGARO - En lançant un observatoire du petit patrimoine non protégé, l'institution espère susciter un « sursaut populaire » en faveur des sites qui ne bénéficient pas de subventions.

Sur les 350 000 monuments et édifices patrimoniaux français, seuls 45 000 sont inscrits ou classés monuments historiques - ce qui veut dire que les yeux des pouvoirs publics sont en partie rivés sur eux. Pour le reste, qui forme le gros des moulins, des beffrois, des maisons, des églises, des anciens sites industriels ou des pigeonniers, les nouvelles ne sont pas toujours excellentes.

« *En croisant l'Inventaire général, les données de l'Observatoire du patrimoine religieux, et les ressources d'openStreetmap, on estime que 67 800 édifices ou monuments non protégés sont en mauvais état ou en péril* », affirme Guillaume Poitrinal, président de la Fondation du patrimoine.

Manque d'inventaire

Une partie de ce petit patrimoine va disparaître - on ne peut imaginer tout conserver et il en va de la vie des monuments comme de la vie en général. Mais la fondation estime, en cette veille des Journées européennes du patrimoine, qu'il faudrait un sursaut national pour tenter de sauvegarder ce qui doit l'être, sans doute 20 000 biens sur les 67 800. « *Ces édifices de proximité, souvent situés en territoire rural, participent à l'exception culturelle française et constituent un levier de développement économique et de lien social* », argumente le président.

Premier objectif que l'organisme s'est fixé, celui de dresser un inventaire. Alors que le ministère de la Culture tient une liste précise des bâtiments inscrits et classés, ne serait-ce que parce qu'il est censé les aider financièrement, le flou demeure pour les centaines de milliers d'autres. La fondation crée donc, à partir du 19 septembre, un observatoire, alimenté par ses bénévoles, des propriétaires, des associations ou des maires. À terme, la base de données permettra d'informer le grand public et les éventuels mécènes sur la nature et l'ampleur des besoins.

Sans surprise, on devrait aboutir à une masse de monuments méritant un plan de sauvetage. Partout en France, des « gardiens du patrimoine » cherchent de l'argent pour redresser un petit édifice, une église rurale, un pont ou une grange. La Fondation du patrimoine a déjà 2 000 collectes ouvertes pour des monuments non protégés et gère, avec la Sauvegarde de l'art français, la souscription nationale pour les églises rurales (23 millions récoltés en deux ans).

De son côté, la Mission Bern reçoit chaque année près de 1 000 dossiers de candidatures de la part de propriétaires, qui espèrent être retenus et bénéficier du loto du patrimoine pour leurs travaux de restauration. La mission n'en retient « que » 118 par an, dont la moitié concerne des monuments non protégés.

C'est déjà beaucoup mais c'est insuffisant compte tenu de l'immense appétence des Français pour leurs édifices de proximité. « *Tout ne mérite pas d'être classé, et en ces périodes de tensions budgétaires, le patrimoine ne doit pas attendre son salut des subventions publiques* », ajoute Guillaume Poitrinal. En guise d'exemplarité, les 1 200 bénévoles de la Fondation vont occuper le terrain, ce week-end de Journées du patrimoine, avec des stands et des terminaux de cartes bancaires. Avec un message : visiter, c'est bien, participer c'est mieux.

[Visualiser l'article](#)

La fondation pour la sauvegarde de l'art français lance une collecte nationale pour réparer le petit patrimoine religieux



La fondation pour la sauvegarde de l'art français lance une collecte nationale pour réparer le petit patrimoine religieux

19 Septembre 2025

lesalonbeige.fr

p. 2/2

[Visualiser l'article](#)



En 2023, Emmanuel Macron a lancé une collecte nationale pour sauver « 5 000 églises » dans les communes de moins de 2 000 habitants. Avec une belle désinvolture, il a annoncé que 200 millions d'euros de dons étaient attendus. Deux ans plus tard, ce sont seulement 2 millions qui ont été levés par la Fondation pour le patrimoine.

Jean-Michel Leniaud, inspecteur général des Monuments historiques, souligne :

« Il y a en France un stock de 45 000 édifices du culte , le plus important après les châteaux, et dans l'ensemble il est en très mauvais état, car depuis 1905 l'État et les collectivités ont fait le minimum. »

Car si la loi de 1905 dit que l'entretien des lieux de culte est à la charge des mairies, elle ajoute que l'appréciation du moment pour le faire est facultative...

La Fondation pour la sauvegarde de l'art français a été mandatée pour relancer la collecte des fonds, aux côtés de la Fondation pour le patrimoine. Elle ouvrira lors des Journées européennes du patrimoine le 20 septembre un vote par internet dans les 13 régions françaises, pour élire dans chacune d'elles trois lieux de culte susceptibles d'être aidés par une campagne de dons. Les montants donnés seront déductibles des impôts à 75 %.

Cette fondation est gérée grâce au legs de l'historienne du patrimoine Aliette de Maillé, qui a demandé que le produit de sa fortune placée soit consacré au sauvetage des petites églises rurales. Plus d'un million d'euros sont distribués chaque année en toute discrétion.

Occitanie : un appel aux maires et aux citoyens pour sauver les trésors religieux des villages



La Fondation La Sauvegarde de l'Art Français a participé, en trois ans, à la restauration de plusieurs centaines d'édifices. Ici l'église Saint-Pierre de Le Plan (Haute-Garonne). © Fondation La Sauvegarde de L'Art Français

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français lance une campagne inédite en France, et en Occitanie. L'objectif : sauver des édifices religieux ruraux en péril grâce à une mobilisation citoyenne.

L'alerte est lancée. Plus de **4.000 édifices religieux** seraient aujourd'hui menacés dans les petites communes françaises. L'Occitanie, qui regroupe plusieurs milliers de villages, n'échappe malheureusement pas à ce constat. Églises romanes, chapelles oubliées ou calvaires du XIXe siècle... Tant de **témoins de l'histoire locale** qui se dégradent, victimes de l'usure du temps et du manque de moyens municipaux. **La Fondation La Sauvegarde de l'Art Français**, en partenariat avec le ministère de la Culture, entend leur offrir un peu de répit, avec **une collecte** à l'échelle du pays.

Avec cette grande collecte nationale, nous voulons donner aux maires les moyens de sauver leurs édifices religieux, qui sont bien plus que des monuments : ce sont des lieux de mémoire et de rassemblement pour nos territoires.", souligne Olivier de Rohan Chabot, président de la Fondation.



En 2017, l'église Saint-Éloi de La Salvetat-Lauragais a été rénovée à hauteur de 11.000 euros. Les travaux concernaient la couverture de la nef et les murs intérieurs du chœur. © Fondation La Sauvegarde de L'Art Français

Une campagne nationale qui commence

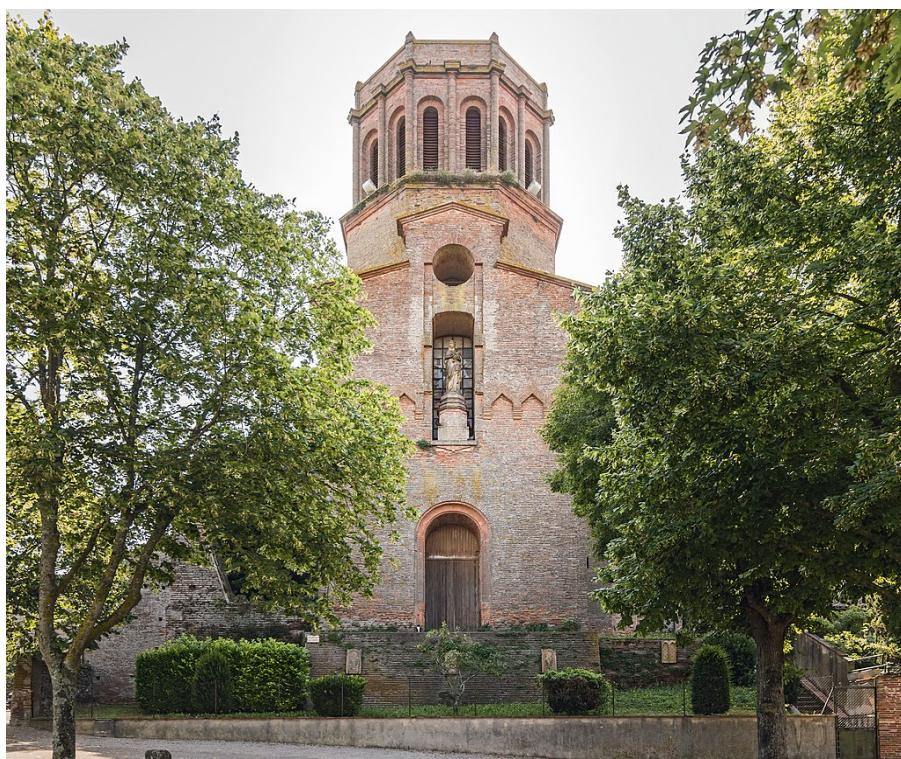
Lancée officiellement en juillet aux côtés de la ministre de la Culture Rachida Dati, cette opération se déploie dès ce mois de septembre. Les maires des communes de moins de 10.000 habitants (20.000 en Outre-Mer) sont invités à soumettre leur dossier de candidature pour les édifices en péril de leur territoire. Trois sites seront ainsi présélectionnés dans chaque région par la DRAC, avant un vote citoyen organisé du 23 octobre au 16 novembre sur le site de la Fondation. Les lauréats bénéficieront alors d'une souscription dédiée et des dons collectés dans une cagnotte nationale ouverte dès le 20 septembre. Pour encourager la générosité, l'État maintient un dispositif fiscal avantageux : 75 % de réduction d'impôt sur le revenu pour les dons allant jusqu'à 1.000 euros par an, 66 % au-delà. À noter que cette campagne s'inscrit dans une mobilisation impulsée par le Président de la République depuis 2022.

Un enjeu de cohésion pour les villages

La Fondation insiste sur la dimension sociale de cette initiative : "Ce concours associera directement les Français à la sauvegarde de leur patrimoine et doit aussi encourager les dynamiques locales autour d'un même objectif." Ces édifices sont alors présentés comme des marqueurs identitaires pour les habitants. Pour Olivier de Rohan-Chabot :

Il faut en premier lieu souligner que le patrimoine religieux représente à lui seul la moitié du patrimoine français, ce qui est considérable. [...] Quand il faut réparer une église du XIII^e siècle classée au titre des monuments historiques dans un village de 200 habitants, ces derniers sont dans l'impossibilité de prendre à leur charge ces réparations. [...] D'où l'importance de faire un appel à un mécénat populaire."

Ainsi, au fil des ans, la Fondation est venue en aide à plusieurs monuments haut-garonnais . Parmi eux, **l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul** de Lavernose-Lacasse, dont l'extérieur et l'assainissement avaient été totalement restaurés en 2006 pour un montant de **14.000 euros** . Plus récemment, **l'église Saint-Blaise** de Verfeil a profité d'une rénovation de sa maçonnerie, de la couverture de son clocher et de sa façade sud **pour 10.000 euros** en 2022.



L'église de Verfeil a vraisemblablement été construite avant le XVe siècle, aux portes du Tarn, du Lauragais et du Pays Tolosan. © Fondation La Sauvegarde de L'Art Français

En trois ans, **plusieurs centaines de projets** ont été soutenus à travers la France, mais les besoins resteraient immenses. Selon la Fondation, **chaque semaine, des édifices religieux ferment leurs portes faute de moyens pour les restaurer** .

Et maintenant ?

Les maires intéressés ont **jusqu'au 23 octobre** pour déposer leur candidature à l'adresse dossiers@sauvegardeartfrancais.fr avec une description de l'édifice, une photo et les coordonnées de la

personne en charge du dossier. Les habitants sont appelés à se mobiliser lors du vote en ligne pour désigner le projet régional lauréat. Une occasion de donner un vrai coup de pouce (et de neuf) aux **chapelles et clochers occitans** !

Journées du Patrimoine 2025 : entre hommage aux bâtisseurs et appels au secours

Un week-end pour explorer, comprendre et protéger les trésors méconnus de nos villages et villes de France.



Capture écran Ministère de la culture

Avec l'arrivée de l'automne, la France se prépare à célébrer et à partager avec le plus grand nombre la richesse de son patrimoine. En effet, du 19 au 21 septembre 2025, [les 42 Journées Européennes du Patrimoine](#) inviteront le public à porter un regard attentif, curieux et renouvelé sur les édifices qui jalonnent nos villes et nos campagnes. Le thème retenu cette année, « À la rencontre du patrimoine architectural », place donc l'architecture au cœur de l'évènement. Il s'agit ainsi de mettre en valeur non seulement les monuments qui font la fierté de notre pays, mais aussi ceux qui conçoivent, restaurent et veillent à la transmission de ces merveilles .

Que pouvons nous attendre de ces journées ?

Cette édition sera ainsi l'occasion de rendre hommage aux grands noms de l'architecture, comme Pierre de Montreuil, maître d'œuvre gothique du XIII siècle, Jules Hardouin-Mansart, créateur des splendeurs classiques de Versailles, ou Charlotte Perriand, pionnière de l'architecture et du design moderne. Les Journées du Patrimoine mettront aussi en avant les architectes d'aujourd'hui, des Architectes des Bâtiments de France, chargés de protéger et de conseiller au quotidien sur le patrimoine bâti, aux Architectes en chef des Monuments historiques. Ce thème rappelle ainsi que l'architecture est une discipline vivante.

Le programme sera également tourné vers la jeunesse. Le vendredi 19 septembre, les scolaires participeront à l'opération nationale « Levez les yeux ! », organisée avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,

afin de les sensibiliser à la beauté et à la fragilité du patrimoine. Le grand public pourra ensuite profiter, les 20 et 21 septembre, d'un week-end d'ouvertures exceptionnelles, de visites guidées et de rencontres avec des professionnels. En 2024, près de 6 millions de visiteurs avaient franchi les portes de quelque 17 000 sites ouverts pour l'occasion. Il ne reste plus qu'à vous, chers lecteurs, de relever le défi et de dépasser ce chiffre cette année.

Les Journées Européennes du Patrimoine s'inscrivent aussi dans une forme de continuité symbolique. En effet, l'année 2025 marque le cinquantième anniversaire de l'**« Année européenne du patrimoine architectural »**, organisée en 1975. Cette initiative pionnière fut déterminante pour faire reconnaître le patrimoine architectural comme facteur de qualité de vie et stimuler sa protection à l'échelle du continent.

Par ailleurs, elles coïncident également avec le centenaire de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de Paris en 1925, événement fondateur de l'Art déco. Ces deux commémorations élargissent ainsi la portée des Journées du Patrimoine et replacent l'architecture dans une perspective historique et culturelle européenne.

Des initiatives de sauvegarde

Parallèlement à ces journées, de nombreuses initiatives particulièrement importantes ont lieu afin de protéger notre patrimoine. En effet, l'une d'entre elles, « Le Plus Grand Musée de France », porté par Allianz en partenariat avec la **fondation pour la sauvegarde de l'art français**, vise depuis 2021 à identifier, restaurer et faire rayonner des œuvres d'art mobilières locales, tableaux, sculptures, fontaines, tapisseries, qui souvent passent inaperçues, mais qui n'en sont pas moins en péril. À ce jour, plus de 300 œuvres ont déjà été signalés et repérées, témoignant d'une forte mobilisation des citoyens.

Le principe est simple mais puissant : chacun peut proposer une œuvre près de chez soi et de sa région, un jury la sélectionne parmi les candidatures et un vote désigne les lauréats. Chaque œuvre primée recevra alors une somme de 8.000 € pour sa restauration. Ce modèle participatif illustre l'importance de la mobilisation locale et citoyenne dans la sauvegarde du patrimoine.

Se mobiliser pour les églises

Une autre initiative récente, portée elle aussi par la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français, concerne le patrimoine religieux et plus particulièrement le plus petit et le plus humble. En effet, de nombreuses petites églises et chapelles rurales, souvent nichées dans des villages parfois oubliés, sont aujourd'hui en grand danger, victimes de la vétusté, du manque d'entretien ou de l'absence de culte régulier. Pour contrer ce triste destin, selon Le Figaro, la Fondation cherche à mobiliser les Français à défaut de recevoir les 200 millions d'euros promis en 2023 par Emmanuel Macron et dont seulement un dixième est parvenu pour l'instant.

Afin de donner une dimension nationale à cette mobilisation, la Fondation organise ainsi un vote en ligne : dans chaque région, trois églises seront proposées au choix des Français pour bénéficier en priorité des dons récoltés. Le président de la Fondation, Olivier de Rohan, rappelle avec force la légitimité de cette démarche : « *À une époque où on protège scrupuleusement les chauves-souris et les hennetons, protégeons aussi la beauté des édifices qui sont considérés par le conseil d'État comme des éléments du patrimoine commun* ».

Cette action se veut aussi tournée vers l'avenir. En effet, la Fondation insiste sur l'importance de sensibiliser les jeunes générations, de moins en moins croyantes, mais pour qui ces édifices doivent demeurer des repères culturels et historiques. « *Nous voulons recréer un engouement, et pour cela les habitants doivent redécouvrir des lieux de culte qu'ils ne connaissent plus* », explique Lionel Bonneval, directeur de la Fondation. « *Nous aidons déjà les écoles à faire des visites d'Églises avec des classes d'élèves qui n'y ont jamais été* ».

Ainsi, soutenir ces campagnes, c'est non seulement rendre hommage aux bâtisseurs d'hier et aux restaurateurs d'aujourd'hui mis à l'honneur lors des Journées du Patrimoine, mais aussi affirmer une conviction forte : préserver le patrimoine, et notamment nos églises, c'est préserver notre mémoire, notre héritage et une part essentielle de notre identité millénaire et chrétienne.

Patrimoine religieux rural : mobilisez votre commune pour sauver votre église !



© Ldgfr Photos / stock.adobe.com

Alors que s'ouvrent les Journées européennes du patrimoine, la [fondation La Sauvegarde de l'Art français](#) lance un appel à concours aux communes rurales qui souhaitent sauver leur église.

«Signalez-nous les églises qui ont besoin d'une restauration urgente et faites participer vos mairies à notre concours !» Si vous vous préoccuez de l'avenir de celle de votre village, cet appel, lancé par Olivier de Rohan-Chabot, président de la [Sauvegarde de l'Art français](#) - fondation qui soutient la restauration du patrimoine religieux et qui est membre du jury du Grand Prix Pèlerin du Patrimoine (GPPP) - devrait concerner de nombreux Français.

La Sauvegarde a en effet signé au mois de juillet 2025, une convention avec le ministère de la Culture pour lancer une nouvelle collecte nationale de dons en faveur de la préservation du patrimoine religieux rural. En effet, depuis le discours tenu à Saumur-en-Auxois par le président de la République, Emmanuel Macron, en 2023, sur cette question importante pour l'avenir de nos territoires, la Fondation du Patrimoine - autre acteur majeur dans ce domaine et autre partenaire du GPPP -, a ouvert une collecte en ligne . Cependant, l'État cherche à aller plus vite en actionnant d'autres leviers en parallèle, afin de mieux sensibiliser la population au mécénat populaire sur tout l'Hexagone.



L'Invité du 6h20, France Inter

Une collecte pour sauver des milliers d'églises en France, dans de petites communes

Journaliste : Marion L'Hour

*Invité : Olivier de Rohan-Chabot, Président de la Fondation de La Sauvegarde de l'Art Français
Le 19 septembre 2025*

Marion L'Hour

Olivier de Rohan-Chabot vous profitez de ces journées du patrimoine pour lancer un appel aux maires des villes de moins de 10000 habitants dont les églises sont en péril. Ils sont invités à les signaler pour bénéficier d'une collecte populaire, car 4000 édifices de ce genre seraient menacés faute de financement. D'abord, il faut expliquer Olivier de Rohan-Chabot pourquoi est-ce que ce patrimoine religieux des petites communes est-il menacé ?

Olivier de Rohan-Chabot

Je pense que d'abord il faut se poser la question de savoir est-ce que la beauté est un luxe ou une nécessité ? Moi je pense que c'est les 2. Et nous avons la chance d'avoir partout en France des bâtiments admirables qui sont nos églises et chapelles qui sont le luxe de tout le monde ; dont tout le monde peut profiter gratuitement et que ce serait dommage de les perdre. Alors vous me direz que on peut se passer de la Joconde, on peut se passer de la victoire de Samothrace et de Mona Lisa, mais c'est quand même bien agréable quand on les a d'en profiter. Voilà ce dont il s'agit. Alors évidemment, comme ces bâtiments ont souvent plus de 1000 ans, ça ils sont en danger. Les bâtiments sont comme nous, ils vieillissent, et si on ne les entretient pas, ils disparaissent.

Marion L'Hour

Et c'est le travail des communes.

Olivier de Rohan-Chabot

La France ayant, comment dirais-je, pris les biens de l'Église : en 1905 la France a décidé que tout ce qui appartenait à l'Église appartenait à l'État, car ne l'oubliions pas, la religion catholique était jusqu'en 1905 la religion de l'État français. Donc c'était la religion de tous les Français qu'ils le veuillent ou non, si j'ose dire. Et donc l'État a pris en charge les bâtiments religieux et a donné les églises aux communes, qui en sont propriétaires. Alors c'est une lourde charge et c'est aujourd'hui, je crois, la plus lourde charge des communes. Donc il faut les aider.

Marion L'Hour

Et elles n'ont plus forcément toujours les moyens d'entretenir ces églises.

Olivier de Rohan-Chabot

J'espère que la campagne que nous allons mener va montrer à quel point nous avons des bâtiments magnifiques. Bon, et ces bâtiments, quand ils sont besoin de réparation, ça chiffre très vite.

Alors quand il faut refaire le clocher d'une église et qui en a pour 600000,00€, et qu'il n'y a que 200 habitants dans le village, c'est impossible pour la municipalité de faire face.

Marion L'Hour

Et c'est pour ça que vous invitez les collectivités à signaler aujourd'hui les églises et à en choisir 3 sur leur territoire, sauvegarder.

Olivier de Rohan-Chabot

C'est surtout à tous les Français que je voudrais le signaler, que tous les Français prennent conscience que ce bien leur appartient et que s'ils veulent le conserver il faut qu'ils s'y intéressent. Ils ne peuvent pas déléguer leur pouvoir à qui que ce soit, ni au ministère de la culture ni au ministère de l'environnement. Mais c'est à eux de vouloir ce qu'ils veulent. Les maires vont indiquer là où ils ont un problème et on va voir qui sont les citoyens qui ont envie de les aider.

Marion L'Hour

Ça veut dire qu'il y en a qui ne vont pas être choisi. Ça va être dur pour ces communes/édifices.

Olivier de Rohan-Chabot

Ça va être très dur mais déjà le simple fait d'être signalé au public aide. Parce qu'à partir du moment où les gens ont manifesté un grand intérêt eh bien les élus manifestent le même intérêt, et ça peut même monter plus haut : jusqu'au ministère.

Marion L'Hour

Alors cet appel pour les églises locales, les petites églises des communes, il avait été lancé il y a il y a 2 ans par Emmanuel Macron qui avait voulu lancer une collecte. Il espérait 200 millions d'euros avec une incitation fiscale au don pour les particuliers. Finalement, on est arrivé je crois autour de 20 millions d'euros. Comment vous espérez susciter plus d'intérêt aujourd'hui autour de cette collecte ?

Olivier de Rohan-Chabot

Déjà le Président de la République a effectué une véritable révolution là, parce que jusqu'à présent tous les édifices qui n'étaient pas classés Monument Historique (et ils sont très peu nombreux : il y en a 4000) n'existaient pas aux yeux de l'État. Bon et là il a dit oui, ils existent, oui, le problème des communes est un problème national. Il faut les aider.

Alors là, il a décidé d'une collecte - il y en a une qui a été faite remarquablement par la fondation du patrimoine qui a été chargé de la chose - ceci étant, ça a été un appel général à toutes les églises. Et là nous allons essayer de faire un appel particulier. C'est-à-dire qu'au lieu de dire "sauvez les églises", on va le dire, "sauvez telle, telle ou telle église de votre choix, regardez-la, vous l'aimez, vous vous engagez".

Marion L'Hour

Dans un sens, c'est plus personnel, plus incarné.

Olivier de Rohan-Chabot

Absolument.

Marion L'Hour

Et il y avait eu l'effet Notre-Dame, parce que c'est ce que Emmanuel Macron espérait aussi quand il a fait cet appel, c'est de dire : il va y avoir un ruissellement, les gens vont payer pour Notre-Dame, ils vont payer aussi pour leur église locale. Y'a pas eu cet effet-là, pour l'instant.

Olivier de Rohan-Chabot

Il y avait ce choix là et comme vous dites, moi je pense que l'effet Notre-Dame va jouer, mais ça prend un peu de temps. Ça ne se fait pas du jour au lendemain. Et puis espérons qu'il n'y aura pas une autre Notre-Dame qui brûle pour accélérer le mouvement.

Marion L'Hour

Je vais me faire l'avocat du diable, si j'ose dire, puisqu'on parle d'église : mais comme son nom l'indique, c'est un patrimoine qui est religieux. On est dans un État laïque, pourquoi est-ce qu'il y aurait une collecte qui est soutenue par le ministère de la culture et par le président, est ce que vous pouvez nous expliquer ?

Olivier de Rohan-Chabot

Alors je pense que la beauté n'appartient pas à une religion plutôt qu'à une autre. Si la beauté musulmane, juive, tout ce que vous voudrez, elle est belle et elle appartient à tout le monde. C'est de ça dont il s'agit en l'occurrence. Deuxièmement, les bâtiments en question appartiennent à tous les Français. Ils en sont propriétaires et ils y ont accès gratuitement. Alors voilà : qu'ils laissent tomber le problème religieux parce que ce n'est pas le problème, en l'occurrence.

Marion L'Hour

Olivier de Rohan-Chabot, président de la Fondation de Sauvegarde de l'Art Français. Donc le vote citoyen, c'est du 23 octobre au 16 novembre sur votre site. Les lauréats régionaux seront annoncés le 17 novembre.

Olivier de Rohan-Chabot

Absolument. Et j'espère que le plus grand nombre possible de Français auront à cœur de donner leur opinion.

Marion L'Hour

Et bien merci de nous avoir répondu sur France Inter.

Olivier de Rohan-Chabot

Merci.

Journées du patrimoine : l'appel pour sauver les petites églises



Shutterstock

Abbaye de Ferrières-en-Gâtinais dans le département français du Loiret, Centre Val de Loire, France. Églises et chapelles rurales, fragiles sentinelles de nos villages, sont aujourd'hui menacées. Pour leur redonner vie, la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français lance ce vendredi 19 septembre une grande mobilisation nationale, invitant élus et habitants à unir leurs forces.

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2025, [la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français](#) lance un appel national aux maires pour sauver les édifices religieux en péril. Les communes de moins de 10.000 habitants (20.000 en Outre-Mer) sont invitées à présenter un lieu de culte menacé - qu'il soit classé ou non - afin qu'il puisse participer à une grande collecte nationale.

Souvent situées au cœur des villages, les églises rurales ne sont pas seulement des joyaux architecturaux. Avant tout des témoins de la foi chrétienne de la France, elles incarnent aussi la mémoire locale et demeurent des lieux de rassemblement pour les habitants, croyants ou non. "Ce sont bien plus que des monuments : elles sont des lieux de mémoire et de vie pour nos territoires", souligne Olivier de Rohan Chabot, président de la Fondation.

Après une présélection en lien avec les directions régionales des affaires culturelles, trois édifices par région seront soumis au vote des citoyens, du 23 octobre au 16 novembre, sur le site de la Fondation. Chaque région verra un projet lauréat bénéficier d'une campagne de dons nationale, ouverte dès le 20 septembre.

Journées du patrimoine 2025 : la sélection d'Aleteia



Démarrer le diaporama



L'ÉVÉNEMENT

Plus de 67 000 édifices non protégés sont en danger

Sur les 350 000 monuments et édifices patrimoniaux français, seuls 45 000 sont protégés au titre des monuments historiques - ce qui veut dire que les yeux des pouvoirs publics sont en partie rivés sur eux. Pour le reste, qui forme le gros des moulins, des beffrois, des maisons, des églises, des anciens sites industriels ou des pigeonniers, les nouvelles ne sont pas toujours excellentes.

«En croissant l'inventaire général, les données de l'Observatoire du patrimoine religieux et les ressources d'OpenStreetMap, on estime que 67 800 édifices ou monuments non protégés sont en mauvais état ou en péril», affirme Guillaume Poitrinal, président de la Fondation du patrimoine.

Une partie de ce petit patrimoine va disparaître - on ne peut imaginer tout conserver, et il en va de la vie des monuments comme de la vie en général. Mais la fondation estime, alors que s'ouvrent les Journées du patrimoine, qu'il faudrait un sursaut national pour tenter de sauvegarder ce qui doit l'être, sans doute 20 000 biens sur les 67 800. «Ces édifices de proximité, souvent situés en territoire rural, participent à l'exception culturelle française et constituent un levier de développement économique et de lien social», argumente le président.

Premier objectif que l'organisme s'est fixé, celui de dresser un inventaire. Alors que le ministère de la Culture tient une liste précise des bâtiments inscrits et classés, ne serait-ce que parce qu'il est censé les aider financièrement, le flou demeure pour les centaines de milliers d'autres. La fondation crée donc, à partir du 19 septembre, un observatoire, alimenté par ses bénévoles, des propriétaires, des associations ou des maires. À terme, la base de données permettra d'informer le grand public et les éventuels mécènes sur la nature et l'ampleur des besoins.

Sans surprise, on devrait aboutir à une masse de monuments méritant un plan de sauvetage. Partout en France, des «gardiens du patrimoine» cherchent de l'argent pour redresser un petit édifice, une église rurale, un pont ou une grange. La Fondation du patrimoine a déjà 2000 collectes ouvertes pour des monuments non protégés et gère, avec la Sauvegarde de l'art français, la souscription nationale pour les églises rurales (23 millions récoltés en deux ans).

«Tout ne mérite pas d'être classé et, en ces périodes de tensions budgétaires, le patrimoine ne doit pas attendre son salut des subventions publiques»

Guillaume Poitrinal

Président de la Fondation
du patrimoine

De son côté, la Mission Bern reçoit chaque année près de 1000 dossiers de candidatures de la part de propriétaires qui espèrent être retenus et bénéficier du loto du patrimoine pour leurs travaux de restauration. La mission n'en retient «que» 118 par an, dont la moitié concerne des monuments non protégés.

C'est déjà beaucoup, mais c'est insuffisant compte tenu de l'immense appétence des Français pour leurs édifices de proximité. «Tout ne mérite pas d'être classé et, en ces périodes de tensions budgétaires, le patrimoine ne doit pas attendre son salut des subventions publiques», ajoute Guillaume Poitrinal. En guise d'exemplarité, les 1200 bénévoles de la Fondation vont occuper le terrain, ce week-end de Journées du patrimoine, avec des stands et des terminaux de cartes bancaires. Avec un message : visiter, c'est bien, participer c'est mieux. ■

C. B.

Edition : 20 septembre 2025 P.5
 Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)
 Périodicité : Quotidienne
 Audience : 106953



Journaliste : -
 Nombre de mots : 314

Journées du patrimoine

PATRIMOINE RELIGIEUX

Les maires invités à candidater pour sauver les édifices en péril

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la fondation La Sauvegarde de l'Art Français lance son appel à candidatures auprès des maires pour participer à la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux rural.

Les maires (et les citoyens) sont invités à donner un nouveau coup de projecteur sur les édifices religieux de leur commune qui doivent être sauvés en urgence. En Nouvelle-Aquitaine, trois édifices seront présélectionnés par la fondation, en lien avec les directions régionales des affaires culturelles (Drac), selon des critères de qualité patrimoniale, d'urgence d'intervention et de potentiel de mobilisation locale.

Un vote populaire permettra ensuite de désigner un projet emblématique par région. Les lauréats pourront bénéficier de l'ouverture d'une souscription dédiée ainsi que des dons rassemblés dans une cagnotte globale ouverte dès le 20 septembre. Pour favoriser la mobilisation,

l'État a prévu un dispositif fiscal exceptionnel : les dons ouvrent droit à une déduction de 75 % de l'impôt sur le revenu jusqu'au 31 décembre, dans la limite de 1.000 € par donateur et par an, et de 66 % au-delà.

L'appel à candidatures s'adresse aux communes de moins de 10.000 et moins de 20.000 habitants pour les territoires d'Outre-Mer souhaitant proposer un édifice religieux appartenant à une personne publique, classé ou non, quel que soit le culte.

Les candidatures doivent être envoyées par mail à dossiers@sauvegardeart-francais.fr, avec une brève présentation de l'édifice et des besoins en restauration, d'une photographie et des coordonnées de la personne en charge du dossier.

Le vote citoyen se déroulera du 23 octobre au 16 novembre 2025 sur le site internet de la fondation : www.sauvegardeart-francais.fr, et les lauréats régionaux seront annoncés à partir du 17 novembre. ■

Sud Manche : la commune de Grandparigny cherche un million d'euros pour sauver son église

Rongée par l'humidité, l'église de Chèvreville à Grandparigny, nécessite des travaux. Pour la rénover, élus et habitants ont créé une association et recherchent un million d'euros.



Il y a péril dans l'église. L'édifice religieux de Chèvreville, à [Grandparigny](#) (Sud Manche), est en danger. Face à l'humidité et au temps, le bâtiment du XIV^e siècle s'effrite et nécessite de nombreux travaux.

Après plusieurs diagnostics et une collaboration avec un architecte, la mairie est formelle: un million d'euros hors taxes est nécessaire pour sauver l'église. Une somme astronomique pour le village de 196 habitants.

Pour réunir cet argent, les élus de Grandparigny ont lancé un appel à la mobilisation des habitants. L'objectif est de créer une association capable de récolter des fonds pour lancer des travaux.

Ce mercredi 17 septembre, une vingtaine de personnes ont répondu présent. Seulement sept d'entre elles, dont le maire-délégué de Chèvreville, Gilbert Daniel, ont pris la décision de fonder l'association de sauvegarde du patrimoine communal de Grandparigny.

«Nous devrons créer des animations nous permettant de récolter des fonds pour le financement des travaux. Cette association sera également un poids supplémentaire pour l'obtention de subventions», explique l'élu. «Elle peut nous donner 5% de bonus d'aides auprès du Département», renchérit Patrice Garnier, maire de Grandparigny.

La Fondation du patrimoine à la rescoussse

Bien sûr, dons de particuliers et mécénat ne sont pas les seuls moyens d'obtenir la somme à sept chiffres. Outre les subventions départementales, régionales ou étatiques, les élus font appel à la Fondation du patrimoine pour les soutenir dans leurs démarches.

Ce mercredi, Jean-François Louvet, délégué de l'organisme pour la Manche, participait également à la réunion de création de l'association. «Nous avons déjà aidé la commune à hauteur de 6000 € pour les diagnostics de l'édifice. L'enjeu maintenant, c'est de récupérer de l'argent de particuliers, entreprises, associations, etc. Plus la collecte sera fructueuse, plus la fondation vous donnera d'argent. C'est comme ça que ça marche», annonce-t-il.

Votre région, votre actu ! Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous. [S'inscrire](#)

Les élus de Grandparigny n'excluent pas de participer au Loto du patrimoine, instauré pour récolter et distribuer de l'argent aux monuments à rénover, afin d'obtenir encore plus de fonds.

De nombreux bâtiments normands ont déjà été sélectionnés depuis 2018, dont l'Abbaye Blanche de Mortain. La commune devra cependant attendre au moins 2026 pour participer, l'édition 2025 étant désormais close.

Parmi les autres soutiens au patrimoine, la fondation de Sauvegarde de l'Art Français vient de lancer un appel à candidatures, en marge des journées européennes du patrimoine, pour mieux protéger les édifices religieux des communes de moins de 10000 habitants.

Dans chaque région, trois édifices seront retenus, selon des critères de qualité patrimoniale, d'urgence d'intervention et de potentiel de mobilisation locale. Ils bénéficieront des dons de [La Sauvegarde de l'Art Français](#).

Une charge importante pour la commune

Malgré toutes ces aides potentielles, le maire de Grandparigny sait que la plus grosse part des travaux sera à la charge de la commune. «On espère obtenir 50% de subventions mais il restera environ 500000 € de notre poche», confirme Patrice Garnier.

Avec déjà un an de dossier écoulé, les élus se donnent encore une grosse année avant de débuter de potentiels travaux. Ceux-ci dureront plusieurs années et seront un sujet majeur de la prochaine mandature.

OTL6gcXTcc0_k7Oa4-qSPYMi_mVtQoRUDSNc3mMLKHExpUMd9jZ7YxijPHQ3j8TNDaC5enVQO7uvYg03ZMHbMstNgylUlfLqJXQ_A5E1LEZDK1

Edition : 22 septembre 2025 P.2

Famille du média : **PQR/PQD (Quotidiens régionaux)**Périodicité : **Quotidienne**Audience : **268000**

Journaliste : -

Nombre de mots : **360**Ed. locales : **Deux-Sèvres**[Visualiser la page source de l'article](#)

La Fondation La Sauvegarde de l'Art français lance un appel aux maires

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la Fondation La Sauvegarde de l'art français a annoncé l'ouverture officielle de son appel à candidatures auprès des maires pour participer à la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux rural. Les élus de votre région, et partout en France, sont invités à soumettre les édifices en péril de leurs communes qu'ils souhaitent voir retenus pour participer à un grand vote citoyen et bénéficier des dons recueillis par La Sauvegarde.

Ce concours associera directement les Français à la sauvegarde de leur patrimoine et doit aussi encourager les dynamiques locales autour d'un même objectif. Cette initiative s'inscrit dans la mobilisation initiée par le Président de la République en faveur du patrimoine religieux, avec une priorité donnée aux petites communes rurales. Plus de 4 000 édifices y sont aujourd'hui menacés. Le partenariat entre le ministère de la Culture et la Fondation, institution centenaire reconnue pour son expertise, vient apporter un soutien concret aux maires, souvent démunis face à l'ampleur de la tâche.

« Avec cette grande collecte nationale, nous voulons donner aux maires les moyens de sauver leurs édifices religieux, qui sont bien plus que des monuments : ce sont des lieux de mémoire et de rassemblement pour nos territoires. Les maires sont des acteurs centraux et indispensables de ce dispositif : sans leur engagement, aucune dynamique locale n'est possible » souligne Olivier de Rohan Chabot, président de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français.

L'appel à candidatures s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants souhaitant proposer un édifice religieux appartenant à une personne publique, classé ou non, et quel que soit le culte. Les candidatures doivent être envoyées par mail à dossiers@sauvegardeartfrancais.fr, avec une brève présentation de l'édifice et des besoins en restauration, d'une photographie et des coordonnées de la personne en charge du dossier.

Le vote citoyen se déroulera du 23 octobre au 16 novembre sur le site internet de la Fondation : www.sauvegardeartfrancais.fr, et les lauréats régionaux seront annoncés à partir du 17 novembre.



Les maires auront la possibilité de sauver leurs édifices religieux

Archive CO

Edition : 23 septembre 2025 P.10

Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens
régionaux)

Périodicité : Quotidienne

Audience : 79904



Journaliste : -

Nombre de mots : 148

PATRIMOINE

Un appel aux maires pour sauvegarder les édifices religieux ruraux

La fondation La Sauvegarde de l'Art français annonce l'ouverture de son appel à candidatures auprès des maires pour participer à la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux rural. Les élus normands, et partout en France, sont invités à soumettre les édifices en péril de leurs communes qu'ils souhaitent voir retenus pour participer à un vote citoyen et bénéficier des dons recueillis par La Sauvegarde. L'appel à candidatures s'adresse aux communes de moins de 10000 habitants souhaitant proposer un édifice religieux appartenant à une personne publique, classé ou non, et quel que soit le culte. Les candidatures doivent être envoyées par mail à dossiers@sauvegardeartfrancais.fr. Le vote citoyen se déroulera du 23 octobre au 16 novembre sur le site internet de la Fondation : www.sauvegardeartfrancais.fr, et les lauréats régionaux seront annoncés à partir du 17 novembre.

Edition : 24 septembre 2025 P.15

Famille du média : Médias régionaux

(hors PQR)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 34300



Journaliste : Pierrick Kerbaul

Nombre de mots : 606

Saint-Hilaire et ses alentours

📍 CHÈVREVILLE

La commune cherche un million d'euros pour sauver son église

Rongée par le temps et l'humidité, l'église de Chèvreville nécessite des travaux. Pour la rénover, élus et habitants ont créé une association et recherchent un million d'euros.

Il y a péril dans l'église. L'édifice religieux de Chèvreville, à Grandparigny, est en danger. Face à l'humidité et au temps, le bâtiment du XIV^e siècle s'effrite et nécessite de nombreux travaux. Après plusieurs diagnostics et une collaboration avec un architecte, la mairie est formelle : un million d'euros hors taxes est nécessaire pour sauver l'église. Une somme astronomique pour le village de 196 habitants.

Pour réunir cet argent, les élus de Grandparigny ont lancé un appel à la mobilisation des habitants. L'objectif est de créer une association capable de récolter des fonds pour lancer des travaux. Ce mercredi 17 septembre, une vingtaine de personnes ont répondu présent. Seulement sept d'entre elles, dont le maire-délégué de Chèvreville, Gilbert Daniel, ont pris la décision de fonder l'association de sauvegarde du patrimoine communal de Grandparigny. « Nous devrons créer des animations nous permettant de récolter

des fonds pour le financement des travaux. Cette association sera également un poids supplémentaire pour l'obtention de subventions », explique l'élu. « Elle peut nous donner 5 % de bonus d'aides auprès du Département », renchérit Patrice Garnier, maire de Grandparigny.

La Fondation du patrimoine à la rescousse

Bien sûr, dons de particuliers et mécénat ne sont pas les seuls moyens d'obtenir la somme à sept chiffres. Outre les subventions départementales, régionales ou étatiques, les élus font appel à la Fondation du patrimoine pour les soutenir dans leurs démarches. Ce mercredi 17 septembre, Jean-François Louvet, délégué de l'organisme pour la Manche, participait également à la réunion de création de l'association. « Nous avons déjà aidé la commune à hauteur de 6 000 € pour les diagnostics de l'édifice. L'enjeu maintenant, c'est de

récupérer de l'argent de particuliers, entreprises, associations, etc. Plus la collecte sera fructueuse, plus la fondation vous donnera d'argent. C'est comme ça que ça marche », annonce-t-il.

Les élus de Grandparigny n'excluent pas de participer au Loto du patrimoine, instauré pour récolter et distribuer de l'argent aux monuments à rénover, afin d'obtenir encore plus de fonds.

De nombreux bâtiments normands ont déjà été sélectionnés depuis 2018, dont l'Abbaye Blanche de Mortain. La commune devra cependant attendre au moins 2026 pour participer, l'édition 2025 étant désormais close.

Parmi les autres soutiens au patrimoine, la fondation de Sauvegarde de l'Art Français vient de lancer un appel à candidatures, en marge des journées européennes du patrimoine, pour mieux protéger les édi-



Patrice Garnier et Gilbert Daniel sont à l'initiative d'une association, afin de récolter des fonds pour lancer les travaux de sauvegarde de l'église de Chèvreville.

fices religieux des communes de moins de 10 000 habitants. Dans chaque région, trois édifices seront retenus, selon des critères de qualité patrimoniale, d'urgence d'intervention et de potentiel de mobilisation locale. Ils bénéficieront des dons de La Sauvegarde de l'Art Français.

Une charge importante pour la commune

Malgré toutes ces aides potentielles, le maire de Grandparigny sait que la plus grosse part des travaux sera à la charge de la commune. « On espère obtenir 50 % de subventions mais il restera environ 500 000 € de

notre poche », confirme Patrice Garnier. Avec déjà un an de dossier écoulé, les élus se donnent encore une grosse année avant de débuter de potentiels travaux. Ceux-ci dureront plusieurs années et seront un sujet majeur de la prochaine mandature.

● Pierrick Kerbaul



Sauvegarde des édifices religieux ruraux

En Occitanie, la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français lance un appel aux maires (et aux citoyens) pour sauvegarder les édifices religieux ruraux.

Les élus de votre région, et partout en France, sont invités à soumettre les édifices en péril de leurs communes qu'ils souhaitent voir retenus pour participer à un grand vote citoyen et bénéficier des dons recueillis par La Sauvegarde.

Alors que l'édition 2025 des Journées européennes du patrimoine est consacrée au patrimoine architectural, ce moment offre une occasion unique de mettre en lumière la richesse et la diversité des édifices religieux qui jalonnent nos paysages. Témoins d'histoires locales et porteurs d'un lien social fort, ils sont aussi le cœur du dispositif de collecte lancé par la Fondation, qui vise à préserver ce patrimoine partagé et fragile. Après un lancement officiel en juillet aux cô-

tés de Rachida Dati, ministre de la Culture, cette nouvelle étape est décisive : les maires (et les citoyens) sont invités à donner un nouveau coup de projecteur sur les édifices religieux de leur commune qui doivent être sauvés en urgence. En Occitanie et dans chaque région, trois édifices seront présélectionnés par la Fondation, en lien avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), selon des critères de qualité patrimoniale, d'urgence d'intervention et de potentiel de mobilisation locale. Un vote populaire permettra ensuite de désigner un projet emblématique par région. Les lauréats pourront bénéficier de l'ouverture d'une souscription dédiée ainsi que des dons rassemblés dans une cagnotte globale ouverte dès le 20 septembre. Pour favoriser la mobilisation, l'État a prévu un dispositif fiscal exceptionnel : les dons ouvrent droit à une

dédiction de 75 % de l'impôt sur le revenu jusqu'au 31 décembre, dans la limite de 1 000 € par donateur et par an, et à 66 % au-delà.

Ce concours associera directement les Français à la sauvegarde de leur patrimoine et doit aussi encourager les dynamiques locales autour d'un même objectif. Cette initiative s'inscrit dans la mobilisation initiée par le président de la République en faveur du patrimoine religieux, avec une priorité donnée aux petites communes rurales. Plus de 4 000 édifices y sont aujourd'hui menacés. "Avec cette grande collecte nationale, nous voulons donner aux maires les moyens de sauver leurs édifices religieux, qui sont bien plus que des monuments : ce sont des lieux de mémoire et de rassemblement pour nos territoires. Les maires sont des acteurs centraux et indispensables de ce dispositif : sans leur engagement, aucune

dynamique locale n'est possible.", souligne Olivier de Rohan Chabot, président de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français.

L'appel à candidatures s'adresse aux communes de moins de 10 000 et moins de 20 000 habitants pour les territoires d'Outre-Mer souhaitant proposer un édifice religieux appartenant à une personne publique, classé ou non, et quel que soit le culte. Les candidatures doivent être envoyées par mail à dossiers@sauvegardeartfrancais.fr, avec une brève présentation de l'édifice et des besoins en restauration, d'une photographie et des coordonnées de la personne en charge du dossier. Le vote citoyen se déroulera du 23 octobre au 16 novembre 2025 sur le site internet de la Fondation : www.sauvegardeartfrancais.fr, et les lauréats régionaux seront annoncés à partir du 17 novembre 2025.

OCCITANIE Sauver le patrimoine rural religieux



La chapelle saint Laurent de Jonquières-Saint-Vincent (Photo Archives Anthony Maurin).

En Occitanie, la fondation La sauvegarde de l'art français lance un appel aux maires (et aux citoyens) pour sauvegarder les édifices religieux ruraux.



La chapelle de St Nazaire vue de l'extérieur. (photo Boris Boutet)

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la fondation [La sauvegarde de l'art français](#) annonce l'ouverture officielle de son appel à candidatures auprès des maires pour participer à la grande collecte nationale en faveur du patrimoine religieux rural.

Les élus de votre région, et partout en France, sont invités à soumettre les édifices en péril de leurs communes qu'ils souhaitent voir retenus pour participer à un grand vote citoyen et bénéficier des dons recueillis par La Sauvegarde.

Alors que l'édition 2025 des Journées européennes du patrimoine est consacrée au patrimoine architectural, ce moment offre une occasion unique de mettre en lumière la richesse et la diversité des édifices religieux qui jalonnent nos paysages.

Témoins d'histoires locales et porteurs d'un lien social fort, ils sont aussi le cœur du dispositif de collecte lancé par la Fondation, qui vise à préserver ce patrimoine partagé et fragile.

Après un lancement officiel en juillet aux côtés de Rachida Dati, ministre de la Culture, cette nouvelle étape est décisive : les maires (et les citoyens) sont invités à donner un nouveau coup de projecteur sur les édifices religieux de leur commune qui doivent être sauvés en urgence.

En Occitanie et dans chaque région, trois édifices seront présélectionnés par la Fondation, en lien avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), selon des critères de qualité patrimoniale, d'urgence d'intervention et de potentiel de mobilisation locale. Un vote populaire permettra ensuite de désigner un projet emblématique par région.



La chapelle saint Laurent de Jonquières-Saint-Vincent (Photo Archives Anthony Maurin).

Les lauréats pourront bénéficier de l'ouverture d'une souscription dédiée ainsi que des dons rassemblés dans une cagnotte globale ouverte depuis le 20 septembre. Pour favoriser la mobilisation, l'État a prévu un dispositif fiscal exceptionnel : les dons ouvrent droit à une déduction de 75 % de l'impôt sur le revenu jusqu'au 31 décembre, dans la limite de 1 000 euros par donateur et par an, et à 66 % au-delà.

Ce concours associera directement les Français à la sauvegarde de leur patrimoine et doit aussi encourager les dynamiques locales autour d'un même objectif. Cette initiative s'inscrit dans la mobilisation initiée par le président de la République en faveur du patrimoine religieux, avec une priorité donnée aux petites communes rurales. Plus de 4 000 édifices y sont aujourd'hui menacés. Le partenariat entre le ministère de la Culture et la fondation, institution centenaire reconnue pour son expertise, vient apporter un soutien concret aux maires, souvent démunis face à l'ampleur de la tâche.

« Avec cette grande collecte nationale, nous voulons donner aux maires les moyens de sauver leurs édifices religieux, qui sont bien plus que des monuments : ce sont des lieux de mémoire et de rassemblement pour nos territoires. Les maires sont des acteurs centraux et indispensables de ce dispositif : sans leur engagement, aucune dynamique locale n'est possible », souligne Olivier de Rohan Chabot, président de la fondation pour la sauvegarde de l'art français.

L'appel à candidatures s'adresse aux communes de moins de 10 000 et moins de 20 000 habitants pour les territoires d'Outre-Mer souhaitant proposer un édifice religieux appartenant à une personne publique, classé ou non, et quel que soit le culte.

Les candidatures doivent être envoyées par mail à **dossier(@)sauvegardeartfrancais.fr**, avec une brève présentation de l'édifice et des besoins en restauration, d'une photographie et des coordonnées de la personne en charge du dossier.

Le vote citoyen se déroulera du 23 octobre au 16 novembre 2025 sur le site internet de la Fondation : **www.sauvegardeartfrancais.fr**, et les lauréats régionaux seront annoncés à partir du 17 novembre 2025.

«Un rond-point en moins, une église de plus de sauvée» : la proposition du patron de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français

Invité de l'émission «Points de Vue», sur *Le Figaro TV*, le président de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français est revenu sur la collecte nationale lancée par Emmanuel Macron pour rénover le patrimoine religieux.

Sauver le patrimoine français. C'est l'objectif on ne peut plus ambitieux de la collecte nationale relancée par la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français aux côtés de la Fondation pour le patrimoine : «*Le patrimoine est comme nous, il vieillit. Alors si on ne l'entretient pas régulièrement, il disparaît*», explique Olivier de Rohan-Chabot, président de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français, invité de «Points de Vue» sur *Le Figaro TV*. Dans le pays, 50 000 édifices religieux se dégradent et 5 000 sont menacés de disparaître.

Initialement, la collecte avait été lancée en septembre 2023 par Emmanuel Macron pour sauver 5 000 églises. Il avait annoncé attendre 200 millions d'euros de dons. Un chiffre très loin de ce qui a été récolté pour le moment, à savoir près de 25 millions d'euros.

Un appel à candidatures a donc été lancé par la Fondation présidée par Olivier de Rohan-Chabot, lequel détaille : «*Nous avons commencé par demander aux maires qui ont jusqu'au 12 octobre pour nous présenter des dossiers*». Ensuite, à partir du 23 octobre prochain, «*on sélectionnera trois églises par région et les Français seront invités à voter pour les projets qu'ils préfèrent*».

Le président de la Fondation suscitée tient à rappeler que «*le patrimoine religieux représente au moins la moitié du patrimoine français*». «*Si vous vidiez le musée du Louvre des œuvres religieuses, ça créerait un vide considérable. C'est la même chose pour nos villages. S'il n'y avait plus nos églises et ce qu'elles contiennent, ce serait vraiment le plus grand musée de France qui disparaîtrait*», s'inquiète-t-il.

Pour «*sauver une église aujourd'hui, ce sont tout de suite des sommes qui vont entre 500 000 et 3 millions d'euros*», relève Olivier de Rohan-Chabot. Selon lui, «*il y a des choix drastiques à faire : on pourrait par exemple faire un rond-point de moins et une église de plus*». Il ajoute : «*Je ne cherche pas à priver la France de ronds-points, mais quand on connaît le prix d'un rond-point, on peut sauver beaucoup d'églises avec ça*».

L'annonce des projets retenus par la Fondation de la Sauvegarde de l'Art français se fera le 17 novembre prochain.

BILAN AU 9 OCTOBRE 2025 :

- Une quarantaine d'articles rédigés sur l'action de La Sauvegarde envers la campagne
- 6 articles parus par la presse quotidienne nationale
- 8 articles parus par la presse quotidienne régionale
- Plusieurs interviews du Président de la Fondation dans la radio

**MERCI À TOUS NOS CORRESPONDANTS POUR LEUR
PRÉCIEUX INVESTISSEMENT**



FONDATION
**LA SAUVEGARDE DE L'ART
FRANÇAIS**